

# LE TRAVAIL

LE PLUS FORT TIRAGE DE LA PRESSE SYNDICALE AU CANADA • Vol. XL, No 10 • MONTREAL, OCTOBRE 1964

## NOUS NE VOULONS PAS REVIVRE L'ÉPOQUE DE LA "GRANDE NOIRCEUR"



*Le conflit de "La Presse" (p. 10)*

# Comme si vous y étiez!...

## Les sept jours DU CONGRÈS

### Dimanche, le 13 septembre

QUEBEC, dimanche, le 13 septembre. Il est 2 heures 30 de l'après-midi. La température est splendide. Le soleil, qui pénètre abondamment par d'immenses fenêtres, éclaire avec dureté les quelque 800 délégués, officiels et fraternels, qui se sont donné rendez-vous dans le magnifique gymnase du Patro Roc-Amadour.

L'animation est grande.

On reconnaît dans la foule plusieurs "piliers" du mouvement qui n'ont pas manqué un seul congrès depuis 15 ou 20 ans. Beaucoup de figures nouvelles cependant qui té-

moignent de l'extraordinaire expansion que la CSN a connue au cours des deux dernières années.

Le gymnase, dont on s'est empressé de compléter le toit pour abriter le 41<sup>e</sup> congrès général de la CSN, est bien à l'image de notre centrale, un chantier bourdonnant d'activité, une salle trop vaste dans laquelle il y a encore de la place pour tous ceux qui viendront se joindre à nous.

Tous les yeux se portent soudain vers l'estrade sur un fond gaieusement décoré aux couleurs de la CSN.

Les applaudissements crépitent.

Le confrère président général, Jean Marchand, fait son entrée. Il est accompagné de tous les membres de l'exécutif du mouvement ainsi que d'un fort groupe d'invités représentant divers corps publics.

Tout le monde prend place à la tribune qu'éclairent violemment les projecteurs de la télévision.

Deux coups de maillet retentissent.

Le 41<sup>e</sup> congrès général de la CSN est déclaré officiellement ouvert.

Le premier article à l'ordre du jour: le rapport moral du président général. Se gardant bien de lire tout au long l'imposant document, que tous les délégués ont trouvé dans la serviette qui leur a été remise lors de l'inscription, le confrère Marchand résumera les grands traits d'un rapport qui couvre une cinquantaine de pages.

Trois sujets y tiennent la vedette: le travail féminin, les luttes intersyndicales et la planification économique (nous y revenons plus loin dans ce numéro).

En terminant, le président général, après avoir souligné l'extraordinaire expansion du mouvement, invite les délégués à se pencher avec attention sur les grandes orientations qui leur seront proposées au cours de ce congrès.

Le moment est venu de présenter les invités.

C'est ainsi qu'on entendra d'abord le Ministre Maurice Sauvé, représentant du gouvernement fédéral. M. Sauvé prend prétexte des problèmes que soulèvent les relations de la CSN avec le Congrès du Travail du Canada pour établir un parallèle avec les difficultés que rencontrent actuellement la Confédération canadienne

Prenant la parole à son tour, le représentant du gouvernement provincial, M. Carrier Fortin, ministre du Travail, souligne le fait que son gouvernement a tenu à engager le dialogue avec le mouvement ouvrier. La discussion qui a entouré l'adoption du bill 54, sur les relations de travail, a d'ailleurs fourni une magnifique occasion d'échanges de vues entre le législateur et les centrales syndicales, a dit M. Fortin.

La première séance est levée.

### Lundi, 14 septembre

UNE rude journée débute pour les délégués... Leur endurance sera en effet soumise à rude épreuve tandis qu'à la tribune les orateurs se succèdent pour faire rapport de l'activité du mouvement, de ses prises de position, de ses bureaux régionaux et de ses divers services.

Journée nécessaire pourtant puisque chacun doit rendre compte de son mandat et que tous les délégués ont droit d'être largement informés sur ce qui fera l'objet des principaux débats du congrès.

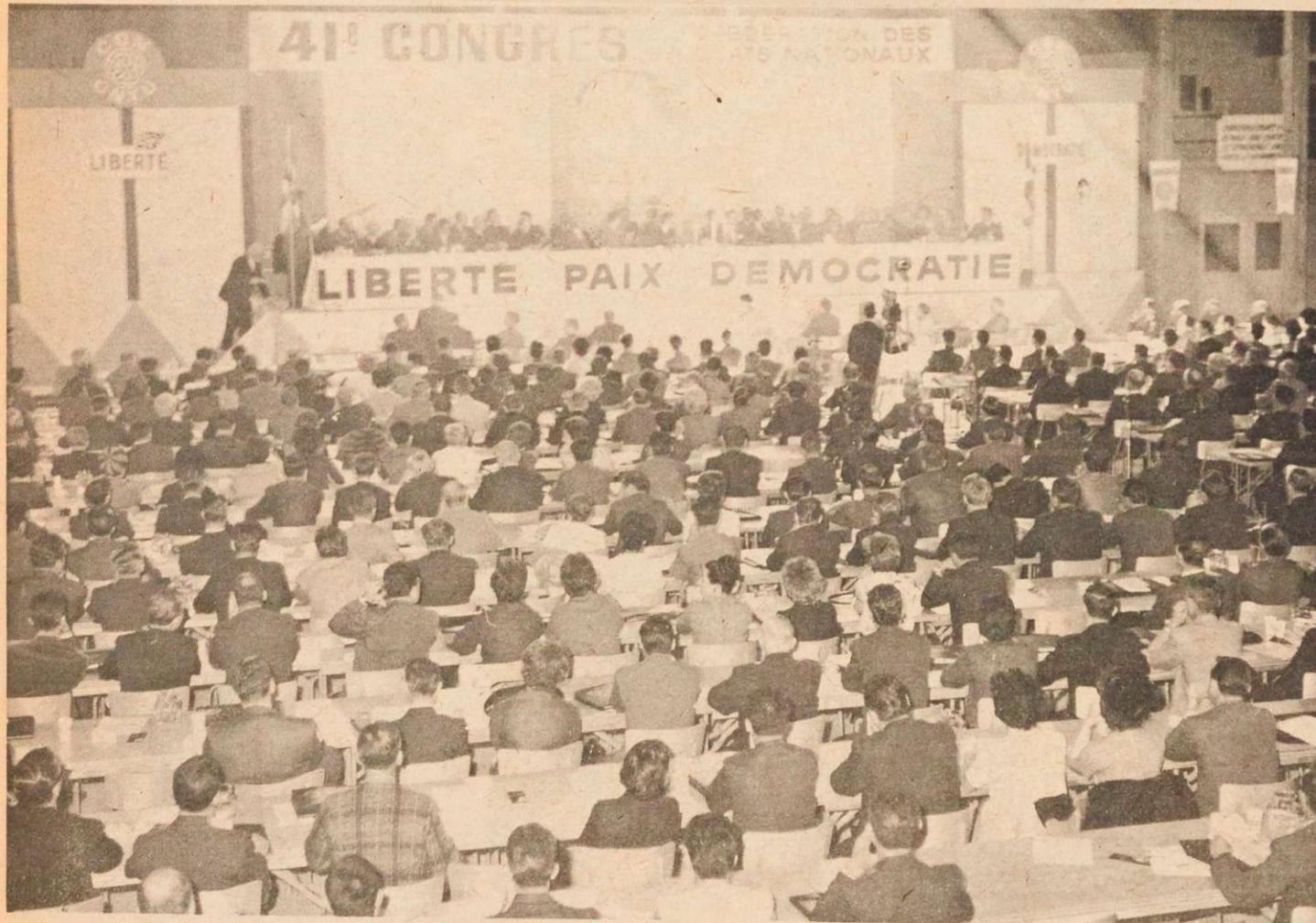
Le comité des lettres de créance soumet son premier rapport: 720 délégués se sont inscrits, dont 652 délégués officiels. Il s'agit là du plus grand congrès jamais tenu par le mouvement.

Une telle augmentation du nombre des délégués reflète évidemment l'augmentation considérable que les effectifs du mouvement ont connue depuis deux ans, comme l'explique le confrère secrétaire général, Marcel Pepin, qui prendra tout de suite la parole pour présenter le rapport du bureau confédéral.

Depuis le dernier congrès, en octobre 1962, le nombre des membres de la CSN a connu une hausse de plus de 24% pour atteindre le grand total de 141,168.

Résumant les principaux points de son rapport (qui couvre près de 150 pages, et dont nos lecteurs ont déjà pu lire de larges extraits dans notre dernier numéro), le confrère Pepin souligne d'abord la montée sensationnelle du syndicalisme chez les fonctionnaires ainsi que l'apparition du syndicalisme de cadres qui a connu ces derniers mois un certain développement.

Marcel Pepin passe ensuite en revue quelques problèmes de régie interne, notamment la mise en place des bureaux régionaux. Il aborde sitôt après divers problèmes soulevés par la législation du travail, fait une critique détaillée du nouveau bill 54 et décoche quelques traits acérés en direction de la Commission des Relations de travail (l'ancienne CRO) dont les retards sont proverbiaux et qui feront plus loin l'objet d'une sévère protestation de la part du Congrès.



Organe officiel de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN) "Le Travail" paraît tous les mois. Secrétaire de la rédaction: JEAN FRANCOEUR. Bureaux: 4364, rue St-Denis, Montréal. Tél.: 844-2531. Imprimé par les Editions du Richelieu, St-Jean de Québec. Le ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

92

● Cette photo qui a été prise au moment de l'ouverture du 41<sup>e</sup> congrès général de la CSN donne une certaine idée de l'importance de cette assemblée qui prend figure de véritable "parlement" du travail. Congrès le plus important par le nombre des délégués de toute l'histoire de cette centrale syndicale, il reflète les progrès gigantesques accomplis par la CSN au cours des deux dernières années.

Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'éducation, lui succède à la tribune. Son rapport souligne l'activité intense qui a marqué les derniers 24 mois dans le domaine de l'éducation syndicale et propose un projet de réforme des structures de ce service ainsi qu'un programme d'action destiné à répondre aux besoins croissants du mouvement.

Suivent les rapports de Bernard Solasse (service économique), Jean Champagne (étude du travail) et André Laurin (budget familial).

C'est maintenant le tour du trésorier, le confrère Jacques Dion. Toute une brigue que ce rapport que les préposés à la distribution des documents, qui circulent entre les tables, s'esquintent à remettre à chacun des délégués.

Même le représentant du journal "Le Travail" devra monter à la tribune pour rendre compte de son mandat et formuler quelques bonnes résolutions pour l'avenir.

L'avant-midi se termine par un rapport sur les effets de l'automatisation sur l'emploi.

Dès la reprise de la séance, à deux heures p.m., avant que ne reprenne la ronde des rapports, le congrès est saisi d'une résolution visant à modifier la procédure d'élection des membres de l'exécutif.

On y suggère que les noms de tous les candidats aux différents postes soient connus dès jeudi soir afin que les délégués puissent avoir tout le temps nécessaire pour fixer leur choix.

La résolution est discutée et mise aux voix. La majorité se prononce en faveur d'un tel amendement.

Il est maintenant 4 heures 15. Les quelques minutes qui restent seront consacrées à l'étude des premières résolutions qui apparaissent au feuillet (qui en compte plus de 80). Et de deux...

## Mardi, 15 septembre

Il y eut un soir, il y eut un matin... et ce fut le troisième jour, et la discussion enfin pu s'engager pour de bon.

Ce fut la journée des "commissions".

Il faut savoir en effet que tous les rapports soumis au congrès sont d'abord étudiés par des "comités" qui font un premier déblayage dans le but de faciliter le travail des "commissions" dont les recommandations seront par la suite soumises au congrès lui-même pour adoption finale.

C'est ainsi que les amateurs de procédures apprendront avec délices que l'on en arrive en congrès à étudier les recommandations contenues au rapport de la commission qui a siégé sur le rapport du comité qui avait étudié le rapport du président général, et ainsi pour tous les autres! Et le plus étonnant c'est qu'on finit par s'y retrouver...

Ce matin-là donc, les délégués se répartissent entre trois commissions. La première de ces commissions siège dans la grande salle de l'édifice de la CSN, boulevard Charest. Présidée par le confrère Adrien Plourde, elle se consacre à l'étude du rapport du président général.



## Bienvenue à Québec

La deuxième commission occupe la grande salle du congrès et discute point par point le rapport du bureau confédéral et celui du service d'éducation. Le confrère Jean-Robert Gauthier dirige les débats.

Dans une autre salle du Patro Roc-Amadour, la troisième commission s'est mise à l'étude du rapport du trésorier ainsi que celui du Fonds de défense professionnelle, destiné à venir en aide aux membres frappés par des conflits.

Une journée sans histoire...

A la commission no 1 le travail féminin fait l'objet d'un échange de vues qui fut très remarqué.

En soirée, les secrétaires se mettent à l'oeuvre pour compléter leur rapport tandis que le personnel du secrétariat technique extrêmement efficace s'emploiera à préparer les documents qui seront distribués le lendemain.

## Mercredi, 16 septembre

PREMIER retard dans les travaux du congrès. Les commissions nos 2 et 3 n'ont pu compléter à temps leurs travaux. Il est décidé que la séance plénière sera reportée à deux heures de l'après-midi.

Mais les délégués semblent distraits.

Les couloirs bruissent de conversations feutrées. Les apartés se multiplient dans les salles mêmes où siègent les commissions. A l'heure de la pause-café, au milieu de la matinée, il est devenu évident qu'une nouvelle parue en première page d'un journal du matin soulève la colère des délégués.

● Le confrère Roland Tapin, président du Conseil central des syndicats nationaux de Québec, souhaite la bienvenue aux délégués. On remarque autour de lui plusieurs invités qui ont pris place à la tribune pour la séance d'ouverture. Une coutume s'est établie depuis quelques années selon laquelle la CSN tient ses assises biennales à Québec et à Montréal alternativement.

Il s'agit d'une déclaration où Claude Jodoin, président du Congrès du Travail du Canada accuse la CSN de s'adonner à des pratiques de discrimination raciale et religieuse ainsi que de faire du syndicalisme au rabais.

Le caractère à la fois mensonger et malicieux d'une telle déclaration publique éclate aux yeux de tous. On annonce pour le début de l'après-midi une réplique du président général de la CSN.

P. M.

Les membres de la presse parlée et écrite, qui ont sans doute flairé quelque développement spectaculaire, se pressent nombreux à la tribune des journalistes.

Avant même que le président de la CSN n'ait pu s'adresser aux délégués, l'un d'entre eux se lève sur une question de privilège. Il s'exprime en anglais (tandis que ses propos sont traduits simultanément pour le bénéfice des délégués de langue française). Employé



## Les représentants de l'Etat

● Trois représentants de l'Etat fédéral et provincial sont venus saluer les congressistes. On reconnaît, de gauche à droite, MM. Maurice Sauvé, ministre fédéral des Forêts, et Carrier Fortin, ministre provincial du Travail, qui tous deux ont adressé la parole lors de la séance d'ouverture. M. Allan McEachen, ministre fédéral du Travail, a fait une brève visite au milieu de la séance de jeudi après-midi.



● Les camarades René Bonety et Georges Levard, tous deux de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), sont accueillis à leur descente d'avion à l'aéroport de l'Ancienne Lorette par

le président et le secrétaire général de la CSN, Jean Marchand et Marcel Pepin. Georges Levard a été délégué au congrès de la CSN par la Confédération internationale des syndicats chrétiens.

dans un hôpital de Montréal, il est d'origine allemande. Il a tenu à se lever pour dénoncer violemment les propos de Jodoin qu'il a qualifiés purement et simplement de "mensonges".

Faisant appel à son expérience personnelle, il témoigne que jamais, depuis qu'il a joint les rangs de la CSN, il n'a été en butte à aucune forme de discrimination.

Un Grec lui succède au micro, puis un Polonais, un Italien. On se croirait aux Nations-Unies. Le message est toujours le même : C'est dans la CSN que nous avons connu ce qu'était la vraie liberté pour un travailleur quelle que soit son origine, sa langue ou sa religion.

Jean Marchand se lèvera à son tour pour faire la déclaration dont nous reproduisons dans une autre page de larges extraits.

La déclaration de Claude Jodoin, a-t-il dit, tend à séparer les travailleurs du Québec des autres travailleurs du Canada. Il s'agit là d'une déclaration nettement "séparatiste".

La CSN est un mouvement canadien et le demeurera tant que la situation politique du Canada n'aura pas changé.

Une bonne partie de l'après-midi s'est déjà écoulée... mais non en pure perte puisqu'elle aura été l'occasion d'une manifestation de solidarité extraordinaire et aura permis au mouvement de prendre à nouveau conscience de son unité d'action au service des travailleurs.

Les travaux du congrès reprennent.

La planification économique est à l'ordre du jour. La fin de l'après-midi est marquée par une inter-

vention du camarade René Bonety, responsable du service économique à la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC).

René Bonety fera la critique de la planification telle qu'elle se pratique en France et décrira l'effort de participation des organisations de travailleurs — surtout depuis le grand réveil de 1959.

L'heure est avancée. Le congrès marque quelque retard. Les délégués décident de siéger en soirée. On aborde le rapport de la commission no 1 sur le travail féminin et l'unité syndicale.

## Judi, 17 septembre

Il est 9 heures. Les délégués ont pris leur siège pour terminer l'examen des recommandations de la commission no 1 sur la planification économique.

Un délégué se lève, toujours sur une fameuse "question de privilège" (le grand passe-partout de la procédure adoptée pour le congrès de la CSN). Charlemagne Girard (Kénogami) présente une résolution visant à interdire aux permanents à l'emploi de la CSN l'accès à certains postes de l'exécutif du mouvement.

Le débat qui s'ensuit, fournit au président général l'occasion de formuler une mise au point touchant la place des permanents dans une organisation de travailleurs.

Tout en reconnaissant le dévouement remarquable que la majorité des permanents déploient au service des travailleurs, Jean Marchand exprime l'avis que les travailleurs eux-mêmes doivent demeurer maîtres de leur mouvement.

Il ne juge cependant pas utile de vouloir atteindre cet objectif par voie d'une réglementation comme celle qui fait l'objet de la discussion, et recommande plutôt pour sa part une attitude de prudence chez les permanents.

Il souligne en terminant que la refonte complète de la constitution qui doit se faire au cours des prochains mois sera l'occasion toute désignée de préciser le statut du permanent dans la CSN.

La résolution est mise aux voix et rejetée par la majorité des délégués.

Une seconde résolution, présentée par Lucien Demers (Sorel) prévoit un questionnaire à remplir par chaque candidat qui brigue les suffrages. Les délégués sont d'accord.

Il est 11 heures.

Le président donne la parole au camarade Georges Levard, président de la Confédération française des syndicats chrétiens, qui participe au congrès à titre de délégué de la Confédération internationale des syndicats chrétiens (CISC).

Dès les débuts de son allocution, le camarade Levard a tenu à dire jusqu'à quel point il partageait le sentiment d'indignation ressenti par les délégués devant ce qu'il a appelé les "allégations calomnieuses" du président du Congrès du Travail du Canada.

En accusant la CSN de discrimination raciale et religieuse, a-t-il

expliqué, c'est à la Confédération internationale des syndicats chrétiens que s'attaque M. Jodoin.

Or, cette centrale, à laquelle la CSN a été jugée digne d'appartenir, est ouverte à tous les hommes de bonne volonté prêts à souscrire à sa déclaration de principes.

La CISC d'ailleurs recrute ses membres dans toutes les parties du monde. Elle compte actuellement dans ses rangs aussi bien des catholiques que des protestants, des bouddhistes, des musulmans, des animistes...

Plus loin dans son message, Georges Levard souligne qu'il ne peut y avoir d'émancipation réelle des travailleurs sans l'inspiration de l'idéal démocratique. Il faut que les débats soient poussés à fond par des gens qui n'ont peur ni des mots, ni des affrontements.

Nous avons à défendre une conception de l'homme dans toute sa dimension, qu'il nous faut chercher à inscrire dans la discussion économique.

L'homme, pour nous, ne peut être sacrifié ni au rendement technique ou financier, ni aux impératifs d'une classe dirigeante ou d'une race.

P.M.

Le congrès poursuit l'étude des rapports des commissions. L'après-midi y passera — sauf une brève visite du ministre fédéral du Travail, M. Allan McEachen, qui parlera des projets de son ministère dans le domaine de l'emploi et du chômage.

En soirée, nouveaux "suspenses".

Les délégués avaient jusqu'à 6 heures pour enregistrer leur candidature à l'un ou l'autre des postes de l'exécutif.

Dès le début de la séance, à 8 heures, Marcel Pepin est en mesure d'annoncer qu'un seul candidat est en lice pour chacun des trois postes de président, secrétaire et trésorier de la CSN. Le trio Marchand-Pepin-Dion sera donc réélu par acclamation. D'autre part 15 candidats se feront la lutte pour les 8 sièges des vice-présidents.

Les délégués, consternés, apprendront aussi que Jean Marchand, dont chacun avait d'ailleurs remarqué la fatigue qui se faisait de plus en plus apparente sur ses traits, avait dû être hospitalisé d'urgence.

Au cours de la soirée, les délégués interrompent brièvement leur séance pour accueillir un représentant des étudiants de l'Université de Montréal qui dans son allocution souhaite un rapprochement possible entre le mouvement ouvrier et le syndicalisme étudiant, allant jusqu'à suggérer la possibilité d'une affiliation sans en préciser cependant le mode.



● Le travail des commissions a occupé toute la journée de mardi. Sur la photo de gauche, le confrère Jean Marchand s'adresse aux membres de la commission chargée d'étudier le

rapport du président général, qui portait sur le travail féminin, les luttes intersyndicales et la planification économique. Dans le même temps, une autre commission (photo de droite),



présidée par le confrère Jean-Noël Godin, scrutait le rapport du trésorier ainsi que les prévisions budgétaires. Une troisième commission se consacrait à l'étude du bureau confédéral.

## Vendredi, 18 septembre

**L'**AFFAIRE Jodoin rebondit à nouveau sur le plancher du congrès. Le hasard, le plus habile de tous les coulissiers, nous aura ménagé, au moment opportun, le plus éclatant démenti qu'on puisse imaginer aux propos tenus par le président.

La veille, les employés du Montreal Jewish Hospital, dont une forte proportion de Néo-Canadiens appartenant à une quinzaine de nationalités différentes, invités à choisir entre un local de la Building Service Employees International Union (affiliée au CTC) et un syndicat national affilié à la CSN optent à 90%... pour la CSN.

Dès l'ouverture de la séance, Marcel Pepin est en mesure d'annoncer le résultat de ce vote de représentation syndicale qui ne pouvait tomber plus à propos.

Le congrès se remet joyeusement à la tâche. C'est au tour du journal "Le Travail" de subir le feu de la discussion.

En cours de délibérations, un vif mouvement parcourt l'assemblée. On a reconnu Jean Marchand qui s'est échappé de l'hôpital pour venir plaider en faveur de deux mesures qui feront l'objet de décisions au cours de la journée.

Le président général insiste sur l'importance de fournir à la centrale toutes les ressources financières nécessaires à la réalisation de son programme. Il aborde ensuite le conflit de "La Presse" sur lequel les délégués devront aussi se prononcer.

L'ordre du jour prévoit ensuite l'allocution de l'aumônier général — dont on trouvera plus loin de larges extraits.

Vers onze heures, s'organise une manifestation colorée destinée à porter à l'attention des délégués l'importance du conflit (grève et lock-out) qui paralyse depuis trois mois le plus grand quotidien français d'Amérique.

Manuel Maître, président du Syndicat des journalistes de Montréal, fait état d'une résolution adoptée la veille par l'assemblée des trois syndicats concernés dans le conflit.

A tour de rôle, les présidents de ces trois syndicats, Claire Dutrisac (journalistes) Jean-Paul Delfosse (clicheurs, pressiers, etc.), Georges Brodeur (employés de bureau) expriment leur point de vue sur cette



● Le nouvel exécutif de la CSN. Le trio Marchand-Pepin-Dion est entouré ici des 8 vice-présidents. On reconnaît, sur la première rangée, de gauche à droite : Jean-Robert Gauthier, Marcel Pépin (secrétaire général), Jean Marchand (président), Jacques

Dion (trésorier), Adrien Plourde. Sur la deuxième rangée dans le même ordre : Réal Labelle, Paul-Emile Dalpé, Armand Larivée, S. Ted. Payne, Georgette Lachaine et Rapmond Parent.

grève des typographes qui les prive de leur gagne-pain.

Une résolution, préparée par Marcel Pepin qui prend soin de la défendre vigoureusement, est ensuite adoptée par le congrès (plus de détails en page 11 de ce même numéro).

Le reste de la journée sera consacré à l'étude des prévisions budgétaires ainsi qu'aux moyens à prendre pour fournir au mouvement tous les argents nécessaires à la réalisation de ses objectifs. La dernière séance se prolongera jusqu'à 10 heures dans la soirée.

## Samedi, 19 septembre

**L**E congrès entre dans sa dernière journée. Et il reste encore beaucoup de pain sur la planche.

La matinée débute par l'examen du Fonds de défense professionnelle. On discute des mesures à prendre pour venir en aide aux syndiqués frappés par des conflits. On estime en effet que, bon an mal an, le mouvement doit venir en aide hebdomadairement à environ 1,000 travailleurs impliqués dans des grèves ou lock-out plus ou moins prolongés.

Vient ensuite la période des élections.

Le confrère Gérard Picard est choisi comme président d'élections.

Il monte à la tribune et dirige les procédures de mise en nomination.

Nouvelle échappée de Jean Marchand qui a tenu à venir saluer les délégués avant la clôture du congrès.

Aucune surprise lors de la mise en nomination des trois dirigeants généraux. Les confrères Marchand, Pepin et Dion sont réélus par acclamation.

Chez les vice-présidents la lutte est plus vive. Les "adversaires" sont de taille, ce qui nécessite parfois plusieurs tours de scrutin.

La séance se poursuit jusqu'à 2 heures de l'après-midi avant qu'on annonce le résultat final.

Mais l'ordre du jour n'est pas épuisé... mais les délégués le sont bien un peu. L'assemblée décide de remettre entre les mains du bureau fédéral le soin de discuter au mérite les quelque 80 résolutions qui apparaissent encore au feuillet.

Le 41e congrès général de la CSN vient d'entrer dans l'histoire...

Quelle sera l'influence de ce congrès sur l'orientation générale de notre mouvement ? Il est sans doute un peu trop tôt pour le dire avec certitude.

La diversité des questions qui y ont été abordées rend assez difficile de faire quelque prédiction en ce sens. On parle encore du congrès de la "déconfessionnalisation", du congrès de la "réforme des structures". Laissons aux historiens le soin de trouver l'expression qui caractérisera le congrès que nous venons de vivre.

Parlera-t-on du congrès du "travail féminin", ou du congrès

de "l'unité syndicale", ou encore le congrès du conflit de "La Presse" ?

Qui vivra, verra !

L'important dans l'immédiat c'est que le 41e congrès de la CSN aura été une des démonstrations les plus éclatantes de la vitalité peu commune que manifeste actuellement notre centrale syndicale.

La CSN c'est d'abord un esprit.

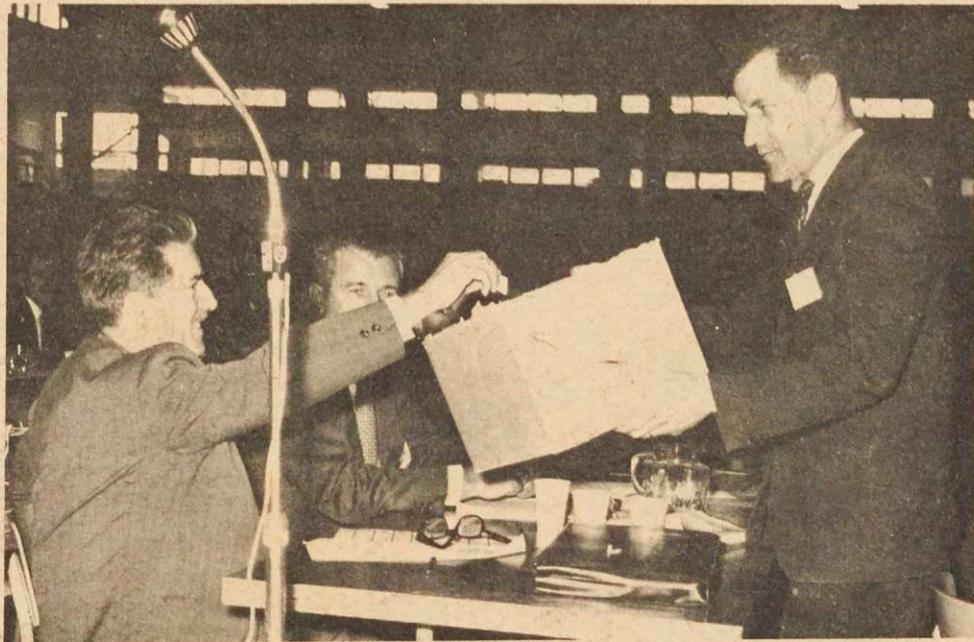
Jamais peut-être les délégués n'auront senti un tel degré de solidarité, une telle volonté de poursuivre l'effort commencé dans le but de doter les travailleurs de notre pays d'un syndicalisme tout à fait original qui réponde véritablement à leurs besoins et corresponde à la situation qui leur est faite.

Le congrès 1964 sera peut-être connu dans les années futures comment ayant marqué un point tournant dans le syndicalisme au Canada.

Ce congrès d'ailleurs a déjà commencé à porter fruit, comme on l'a vu dans le cas de "La Presse". Invitée à intervenir dans le conflit, la CSN s'est engagée à mobiliser toutes ses forces et toutes ses ressources dans le but de trouver une issue à ce problème.

Le confrère secrétaire général Marcel Pepin, s'est déjà mis à l'oeuvre.

● Nous abordons dans les pages qui suivent plusieurs des problèmes qui ont fait l'objet de débat au dernier congrès: luttes intersyndicales, accusations du CTC, travail féminin, conflit de "La Presse". Ne manquez pas de lire ces articles.



● Le confrère Marchand, qui s'est échappé de l'hôpital où il lui faudra retourner dès la clôture du congrès, a repris son siège à

titre de simple délégué pendant la période de l'élection de l'exécutif, samedi avant-midi. On le voit ici (photo de gauche) déposer son bul-



letin de vote dans la boîte que lui présente le scrutateur. La lutte a été chaude entre les candidats aux postes de vice-présidents. Les ad-

versaires étant de taille, il a fallu procéder à plusieurs tours de scrutin avant d'en arriver au résultat final (photo de droite).

# Le CTC aurait juré la mort de la CSN

La domination des unions américaines sur les travailleurs canadiens fait l'étonnement de tous les observateurs impartiaux.

Cette situation est en effet unique au monde.

On ne connaît aucun autre pays où une telle domination se soit installée — laquelle, on le devine, comporte de graves inconvénients.

On estime que près de 75% des travailleurs syndiqués au Canada sont enrégimentés par la force des choses dans des "locaux" dirigés par les centrales américaines.

De toutes les organisations ouvrières au pays, seule la CSN n'a jamais pris son parti d'une telle dépendance.

De là sans doute l'attrait qu'elle exerce. Chaque année des milliers de travailleurs canadiens quittent les rangs de l'une ou l'autre union américaine pour fonder leur propre syndicat national affilié à la CSN. Le rythme de ces changements d'allégeance s'accroît toujours, notamment dans la région métropolitaine, un des châteaux forts des unions américaines au Canada.

De là aussi que les unions américaines ont toujours voué une haine mortelle à la CSN. A plusieurs reprises elles se sont liguées pour tenter de réduire en pièces le dernier bastion de l'autonomie syndicale au Canada. On ne compte plus les campa-

gnes d'organisation lancées dans le but d'atteindre cet objectif. Elles ont toutes échoué.

L'instrument privilégié de cette domination est nul autre que le Congrès du Travail du Canada (CTC) et son porte-parole, Claude Jodoin.

Il y a quelques mois on apprenait par la voix des journaux que le CTC lançait une nouvelle campagne. Une lutte à finir, disait-on. Les unions américaines étaient prêtes à y mettre le prix. Ça irait dans les millions...

Il faut bien convenir que la réaction du CTC n'a été encore que verbale et ne s'est exprimée que par le moyen de communiqués de presse — d'ailleurs fort grossiers.

Mais cela n'a pas empêché les 1,000 employés des Ports nationaux à Montréal de quitter les rangs de la Fraternité internationale des commis de chemins de fer et de navigation (CTC), les employés de la Consumers Glass à Ville St-Pierre d'abandonner la Glass Bottle Workers Association of the United States (CTC), les employés de la Montreal Jewish Hospital d'opter pour la CSN de préférence à un local de la Building Service Employees International Union (CTC).

Et la liste s'allonge des groupes qui considèrent que le mouvement syndical canadien doit être dirigé au Canada — et qui pourraient honnêtement leur donner tort?

Par  
Jean Marchand

## Les travailleurs doivent rester libres de quitter une union dont ils ne veulent plus

DES frictions récentes entre la CSN et certaines unions affiliées au CTC et à la FTQ ont fait rebondir, par réaction, dans l'opinion publique, le problème de l'unité syndicale. Les ennemis du syndicalisme se réjouissent de cette situation alors que ses amis la déplorent sincèrement. Pour se faire une opinion juste de ces conflits, il est nécessaire de regarder aussi dans quels cadres juridiques et philosophiques le problème se pose.

Trop de gens donnent une valeur absolue à l'unité syndicale et à la paix intersyndicale. S'il faut regretter les luttes mesquines et stériles faites avec des moyens que l'éthique réprouve, il n'y a pas lieu de s'alarmer des chocs que rendent inévitables des conceptions différentes du syndicalisme, de son rôle et de ses objectifs.

La liberté elle-même qui autorise les personnes et les collectivités à se développer suivant leur individualité propre, explique mieux que toute autre cause ces conflits que l'on qualifie trop facilement de fratricides.

Le problème de l'unité syndicale canadienne doit s'étudier en tenant compte des traditions syndicales nord-américaines et de notre contexte juridique.

Depuis l'adoption du Wagner Act, aux Etats-Unis, la reconnais-

*Extrait du rapport moral présenté par le président général de la CSN au 41e congrès de Québec.*

sance légale des syndicats, au plan de l'entreprise, conduit au monopole de représentation syndicale. Autrement dit, le syndicat majoritaire devient l'unique porte-parole des travailleurs compris dans l'unité de négociations. Nos lois canadiennes

de relations du travail ont retenu cette conception qui était, d'ailleurs, déjà solidement inscrite dans nos traditions.

Ce n'est pas notre intention de contester le bien-fondé de ce régime qui a donné naissance aux différentes formules de sécurité syndicale que nous connaissons et qui ont largement contribué à stabiliser le mouvement ouvrier. Nous devons admettre, toutefois, qu'il limite, en fait, la liberté syndicale. Les groupes minoritaires ne peuvent survivre dans ces conditions. Malgré le statut spécial que la loi de la Province de Québec leur accordait, aucun n'a pu se maintenir.

Cette limitation à la liberté syndicale peut facilement se justifier par des raisons d'efficacité et de

stabilité. Elle est même une protection contre l'antisindicalisme patronal. Mais, les travailleurs doivent être mis en condition de contester, à des périodes pré-déterminées, le mandat du syndicat reconnu.

Or, l'on sait que, dans la moyenne et la grande entreprise, il n'est pas facile, pour un groupe isolé de travailleurs, d'exercer ce droit à la contestation à moins de recevoir l'aide d'une centrale syndicale qui met à sa disposition l'argent, les organisateurs et les conseillers techniques nécessaires à l'opération. L'unité syndicale, organique, renforcée par des ententes de non-agression, peut protéger indûment et abusivement les juridictions syndicales en accordant au syndicat reconnu une sécurité qui peut l'inciter à négliger ses obligations et ses devoirs envers ses membres.

Des cas récents, qui se sont présentés dans la région métropolitaine de Montréal, prouvent qu'il ne s'agit pas là d'une crainte théorique. Des syndicalistes du CTC ont admis que les groupes que nous avons à l'esprit étaient mal servis par leur union mais, qu'à cause des ententes de non-agression les autres organisations du CTC ne pouvaient intervenir. Si la CSN avait été partie à ces ententes, les travailleurs en auraient été quittes pour endurer leur mal.

Il n'est pas impossible de songer à un système et à des structures qui permettraient de corriger, dans ces circonstances, les griefs des travailleurs. Mais, lorsqu'on connaît bien la constitution du mouvement syndical nord-américain, avec ses autonomies fédératives, l'influence de ses officiers et de ses permanents, les contrôles qui s'exercent à différents niveaux, il est permis de douter de l'efficacité de ces solutions. Mais, elles sont théoriquement possibles et, il faudrait

— Suite à la page 10



Ce visage tuméfié est celui d'un travailleur de Lachute dont le seul "crime" a été de participer à la fondation d'un syndicat national affilié à la CSN destiné à remplacer le "local" d'une union américaine. Il a été entraîné dans un traquenard et sauvagement battu. Des poursuites judiciaires sont en cours... en attendant le code d'éthique!

## La solution, un code d'éthique?

La solution aux luttes intersyndicales est l'acceptation, par tous les intéressés, d'un code d'éthique qui, progressivement, agirait sur la conscience et le sens des responsabilités des individus et des groupes. Il est certain que le ton de certaines campagnes syndicales conduit à la dépréciation du syndicalisme lui-même aux yeux des travailleurs et du public. D'autre part, les agressions ne sont pas toutes inspirées par le bien des travailleurs.

Nous avons déjà suggéré au CTC l'adoption d'un code d'éthique syndicale dont l'application pourrait être surveillée par un comité conjoint. Ce comité n'aurait pas le pouvoir de prendre des décisions mais il pourrait commu-

niquer les faits que ses enquêtes révéleraient aux directions syndicales compétentes qui suivant leur jugement, pourraient intervenir auprès de leurs permanents ou de leurs organisations affiliées afin d'enrayer les abus.

Lorsque les travailleurs désirent changer d'allégeance syndicale, pourquoi les centrales n'établissent-elles pas des règles pour vérifier la volonté du groupe et faire en sorte que les transferts puissent se produire sans lutte acerbe et dispendieuse?

En somme, il y a là un champ à explorer pourvu que l'on s'entende sur les principes de base et que l'on respecte la liberté des travailleurs.

# BOOMERANG

## La déclaration

### du président du CTC creuse davantage le fossé qui divise présentement le Canada



**EMIL WALZ**; d'origine allemande, il est préposé aux soins des animaux de laboratoire au Montreal General Hospital. Il est directeur de la section syndicale de cette institution.



**DONALD DUNCAN**: Canadien d'origine anglaise, il est infirmier au Reddy Memorial Hospital où il est président de la section syndicale.



**TEDDY XANTHOUDAKIS**: président de la section syndicale du Montreal Children's Hospital, il est préposé à l'entretien ménager. Il est d'origine grecque.

**L'ACCUSATION de ségrégation lancée contre la CSN par le président du Congrès du Travail du Canada, M. Claude Jodoin, a soulevé un tonnerre de protestations au 41e congrès du mouvement.**

Des travailleurs membres de la CSN, de différentes nationalités et de différentes religions, ont protesté énergiquement et affirmé qu'ils étaient chez eux à la Confédération des syndicats nationaux.

C'est sur des questions de privilèges que des syndiqués de langue anglaise, de langue grecque, de langue italienne et autres, catholiques, protestants, agnostiques, ont réclamé la tenue d'un débat sur la question, le jour de la publication des propos de M. Jodoin.

Ceux parmi eux qui ne comprenaient pas le français suivaient le débat par l'intermédiaire du système de traduction simultanée qui a fonctionné durant tout le congrès.

Le président Jean Marchand a affirmé que les propos de M. Jodoin étaient implicitement racistes, conduisaient en fait au séparatisme et creusaient le fossé qui divise présentement le Canada. Il en a également profité pour répondre aux accusations de "néo-patronage" de la FTQ au sujet de la nomination de deux confrères sur des organismes du gouvernement. La FTQ protestait contre la nomination du confrère Jean-Paul Geoffroy sur la commission d'enquête sur le travail du dimanche dans l'industrie de la pâte et du papier et celle du confrère Fernand Jolicoeur au conseil supérieur de l'Education.

M. Marchand a affirmé que s'il y avait dans quelque secteur de la CSN un cas de discrimination religieuse ou autre et qu'il était rapporté à la direction cela ne serait pas toléré.

Il a rappelé qu'il y a quelques années la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada a justement changé son nom par respect pour ses membres non-catholiques et a modifié sa constitution pour que l'adhésion ne nécessite pas la croyance en un dogme religieux particulier.

Il a aussi rappelé que déjà la CSN a insisté pour que les droits de l'homme soient consacrés par une loi au Canada. "Dans les problèmes posés au Canada par la discrimination raciale ou autre nous n'avons jamais reculé. Nous avons toujours été d'accord avec les différents mouvements pour la protection des droits de l'homme".

"Je suis, a-t-il déclaré, violemment anti-raciste et toute institution et tout régime politique qui se base sur la race pour établir son orientation est, d'après moi, criminel. Si j'avais le moindre doute que la CSN s'orientait dans un sens raciste vous auriez sûrement à vous choisir un autre président".

M. Marchand a ensuite demandé: "Est-ce parce que la CSN à ce moment-ci de son histoire est composée en majorité de Canadiens français qu'il y a discrimination? C'est la seule interprétation qu'on peut donner à la déclaration de M. Jodoin. Si cela constitue de la discrimination, la constitution canadienne constitue une discrimination parce que dans les autres provinces les Canadiens français sont en minorité".

"Cela veut dire, a-t-il conclu, que ce n'est pas possible de vivre dans cette confédération et la déclaration de M. Jodoin force les travailleurs canadiens-français à s'isoler des autres".

M. Marchand a ajouté qu'il trouvait normal qu'ici on parle français tout comme il trouvait normal qu'à Vancouver on parle anglais. "Ce n'est pas une discrimination de parler la langue propre à la majorité".

Il a souligné que dans la province de Québec il y a des socialistes, des créditistes et des séparatistes et que la CSN juge les partis suivant les objectifs qu'elle poursuit et qui sont d'ordre social et économique. "Les gens

chez nous sont libres d'être séparatistes, comme d'autres d'être socialistes, nous n'interviendrons pas. Je peux vous dire que tant que la constitution cana-

**AU lendemain même de la déclaration de Claude Jodoin, accusant la CSN de s'adonner à des pratiques discriminatoires sur le plan religieux et racial, un groupe de 450 employés du Montreal Jewish Hospital infligeait un cuisant démenti aux propos du président du Congrès du travail du Canada.**

Invité à choisir entre une union américaine (affilié au CTC) et leur propre syndicat national, 90% des employés votèrent en faveur de la CSN.

Or les membres de cette nouvelle unité de négociations appartiennent à plus de 15 nationalités ou religions différentes!

diennne ne sera pas changée, la CSN demeurera une institution canadienne. Si dans dix ou cinq ans la province était séparée, cela aurait sans doute une influence sur le mouvement".

Le président de la CSN a poursuivi:



**ADRIEN PLOURDE**: Intervenant dans le débat qui a soulevé le dernier congrès de la CSN autour de la déclaration de Claude Jodoin, le premier vice-président de notre centrale a tenu à relever le passage où le porte-parole des unions américaines accuse la CSN de faire du syndicalisme au rabais. Une telle allégation, a-t-il dit, ne résiste absolument pas à l'analyse comparée de nos conventions collectives de travail.

"Au niveau des droits humains nous disons simplement que si nous reconnaissons aux minorités dans le Québec le droit de vivre selon leur culture, leur langue et leur religion, je pense que les travailleurs canadiens-français doivent avoir le même privilège.

"Ce sont, a-t-il précisé, les cadres généraux et il faut conserver cette orientation dans une grande liberté et ce genre d'attaque, de menace, est une tentative pour imposer la confédération dans le milieu canadien-français".

M. Marchand en a déduit: "La conséquence de cette attitude, vous la connaissez. Au point de vue politique la déclaration de M. Jodoin n'est pas seulement raciste mais c'est une déclaration séparatiste".

En ce qui concerne les accusations de la FTQ le président Jean Marchand a noté d'abord: "Si nous avions entre les centrales un code d'éthique pour empêcher de dire des sottises, il aurait eu son application".

Il s'est porté à la défense des confrères Jolicoeur et Geoffroy et il a souligné, dans ce dernier cas, que présentement seule la CSN s'oppose au travail le dimanche dans l'industrie de la pâte et du papier.

Il a affirmé que depuis 1960 la FTQ a obtenu plus de représentants sur des organismes du gouvernement que la CSN.

Il a donné des exemples. La nomination de Philippe Vaillancourt sur le comité d'enseignement professionnel. "Nous n'avons fait alors aucun commentaire. C'était un représentant syndical et nous croyons que le confrère Vaillancourt a bien représenté les travailleurs".

M. Marchand a fait la même affirmation en ce qui concerne la nomination de deux autres membres de la FTQ: de Mlle Huguette Plamondon au Conseil d'orientation économique et celle de Roméo Mathieu sur un comité d'enquête sur le chômage saisonnier.

Et il a ajouté: "Quand M. Duplessis a nommé Roger Provost sur la commission d'assurance-hospitalisation on ne s'est pas posé la question de sa compétence dans le domaine hospitalier. Entre le président de la CSN et celui de la FTQ c'est sûr que M. Duplessis a choisi celui de la FTQ."



● Les problèmes spécifiques à la femme au travail ont été l'objet d'un vif débat au sein du dernier congrès de la CSN, où la participation féminine a été fort remarquable. On reconnaîtra successivement: Georgette Lachaine (Dupuis Frères), qui a été réélue

au poste de 7e vice-président de la CSN, Yvette Rousseau, vice-présidente de la Fédération canadienne des travailleurs du textile, et Madeleine Morgan, présidente de l'Alliance des infirmières de Montréal, dont les interventions ont été très remarquables.

# Le travail FÉMININ

## Il ne s'agit plus d'être pour ou contre

LA CSN demande qu'une enquête soit faite sur le travail féminin au Québec. Une résolution en ce sens a été adoptée par le 41e congrès de notre centrale après un vif débat au sein de la commission à qui l'on avait confié le soin d'étudier le rapport moral du président.

Cette enquête, précise la CSN, devrait être conduite par le ministère du Travail en collaboration avec le ministère de l'Éducation.

Elle aurait pour but d'apporter des solutions adéquates aux problèmes, multiples et complexes, que soulève le travail de la femme — et conduirait éventuellement à une législation qui soit une protection réelle aussi bien pour l'individu que pour la famille et la société.

"Il ne s'agit plus d'être pour ou contre le travail des femmes, de déplorer ou d'applaudir cette réalité, a dit Jean Marchand en lan-

çant la discussion. Il s'agit de faire face aux problèmes que ce travail engendre".

Nous ne sommes pas opposés au travail féminin, a-t-il poursuivi. Toute opposition d'ailleurs serait vaine devant la puissance des forces qui incitent les femmes à travailler.

Notre centrale a été lente à prendre conscience de cette évolution et n'a pas dans le passé ac-

cordé au travail féminin toute l'attention qu'il exige.

Mais l'acuité de la situation présente et l'importance des répercussions que l'on peut constater exigent aujourd'hui que le mouvement prenne position.

Le président général de la CSN a poursuivi en disant qu'il importe de reconnaître que les femmes qui travaillent ont droit à un statut qui les protège non seulement comme salariées mais qui tienne compte aussi de leurs besoins particuliers de femmes.

### Absence de législation

Il ne s'agit nullement de créer une sorte de "syndicalisme féminin", a-t-il précisé, qui ne serait que le prolongement d'une discrimination dont les femmes se plaignent depuis longtemps. Il s'agit de revendiquer pour la femme au travail des conditions qui soient justes et humaines.

La CSN croit que le temps est venu de légiférer sur le travail féminin au Québec.

Notre province en effet souffre d'une absence totale de législation sur le travail de la femme — sauf quelques dispositions restrictives touchant le travail de nuit, les travaux lourds et les établissements insalubres.

La CSN suggère donc en outre : qu'à l'intérieur des cadres syndicaux une attention toute spéciale soit accordée à ces questions.

Plus loin dans son rapport, le président de la CSN réitère l'appui du mouvement au principe de l'égalité de traitement pour la femme au travail — à travail égal, salaire égal.

La CSN, souligne-t-il, s'efforce constamment de faire cesser l'embauchage au salaire moindre des travailleuses, de même que toutes pratiques discriminatoires relatives aux conditions de travail.

Mais si le principe de l'égalité des salaires est généralement admis par les employeurs, il reste beaucoup à faire quant à son application.

Les difficultés rencontrées se rattachent à certains préjugés concernant le travail féminin. Tandis que d'autre part une certaine instabilité et un absentéisme fréquent n'aident pas à clarifier la situation.

### Le travail de la femme mariée

Un dernier point du rapport de Jean Marchand sur le travail féminin porte sur les problèmes de la femme mariée en emploi rémunéré.

On ne peut négliger le fait que la moitié des femmes qui font partie de l'effectif ouvrier au Canada sont mariées, constate d'abord le président de la CSN, et que dans le Québec plus de 184,000 femmes ont endossé le statut de travailleuse avec responsabilités familiales.

Selon M. Marchand, une grande partie de ces femmes travaillent pour des raisons économiques mais aussi parce qu'elles sentent le besoin de se valoriser comme individu.

Il n'entre pas dans les responsabilités de la CSN, ajoute-t-il, d'analyser les raisons profondes qui motivent les femmes mariées à prendre un emploi à l'extérieur. Devant cette réalité, le mouvement ne peut que prendre les moyens d'assurer aux travailleuses des conditions de travail et de vie qui leur donnent la meilleure protection possible contre les conséquences psychologiques et physiques de leur travail sur leur santé et celle de leur famille.

## Réforme du comité féminin

LE comité féminin sera désormais composé de seize membres, soit deux membres par région, si possible de secteurs économiques différents.

Ainsi en a décidé le dernier congrès de la CSN à la suite d'une suggestion contenue au rapport de Mlle Georgette Lachaine, qui a été réélue au poste de 7e vice-président sur l'exécutif du mouvement.

Les membres du comité seront choisis par le bureau confédéral sur recommandation des conseils centraux.

Le comité, qui disposera d'un budget de \$2,000 aura pour mandat de réaliser un programme d'éducation visant à stimuler la participation féminine à l'étude de leurs problèmes propres et à encourager leur intégration à la vie de leur syndicat.

Des expériences en ce sens ont été menées par la Fédération cana-

dienne des travailleurs du textile dont les résultats se sont avérés fort encourageants. Ces initiatives, comme le mentionne le rapport du président général, "sont une preuve que des femmes mises en situation de s'exprimer librement le font de façon dynamique et que leur action syndicale en est par la suite renforcée."

Lors de l'étude du rapport de Jean Marchand sur le travail féminin, le Congrès a endossé les recommandations qui lui étaient soumises.

Une de ces recommandations préconise l'octroi de congés-maternité aux travailleuses enceintes. En outre de ne subir aucun préjudice dans leurs droits acquis, ces travailleuses, durant leur congé, recevraient une allocation spéciale.

Le Congrès a exprimé l'avis que de tels congés devraient être rendus obligatoires en vertu d'une législation qui fixerait les conditions mi-

nima, comme c'est le cas des vacances annuelles payées. Il serait de plus possible à certains groupes de négocier des conditions plus avantageuses au niveau de l'entreprise.

Le tout devrait se concilier et s'intégrer à notre régime de sécurité sociale.

Une autre recommandation invite les syndicats à faire des efforts positifs et concrets pour apporter, sur le plan des conventions collectives, des solutions adéquates aux problèmes particuliers de la femme au travail.

Dans son rapport, M. Marchand suggérerait enfin que de plus en plus de travailleuses puissent accéder aux postes responsables dans les syndicats et que partout on cherche à déléguer des femmes sur les comités de négociation.

Le nouveau comité féminin ne manquera donc pas de pain sur la planche.



## LES CONDITIONS D'UNE HEUREUSE

### évolution de la CSN

● Invité à prendre la parole devant les délégués au 41e congrès, l'aumônier général de la CSN, M. le chanoine Henri Pichette, a consacré la première partie de son exposé à ce qu'il a appelé "les conditions susceptibles de favoriser l'équilibre et l'harmonie dans un mouvement qui se transforme rapidement".

continuent encore à retenir une grande partie de l'attention du mouvement. Ils ont représenté et représentent encore l'élément prépondérant dans votre centrale.

De nouveaux secteurs signalent leur présence à la CSN; d'autres naissent en faisant appel à son expérience.

Nous devons nous en rendre compte et en être bien conscients, la CSN change encore plus rapidement aujourd'hui que dans le passé de composition et de visage. En même temps qu'elle ouvre ses cadres à de nouveaux secteurs, son attention est attirée par des problèmes également nouveaux et elle doit élargir ses objectifs.

L'évolution présente à l'intérieur du mouvement nous invite à des attitudes, à des adaptations nécessaires pour l'harmonie et le bon équilibre. Nous devons être prêts à adopter assez rapidement les comportements qui s'imposent et à opérer les renouvellements indispensables, sinon nous risquons de développer des malaises, de gêner le bon climat qui a régné jusqu'ici et de compromettre le dynamisme et l'enthousiasme qui nous ont caractérisés.

### Effort de compréhension

Les ouvriers des corps de métier et d'usine se sont bâtis à travers de multiples difficultés un mouvement dans lequel ils ont mis tout leur espoir. Ils ont voulu créer courageusement une institution de libération destinée à leur assurer un minimum de respect dans une société qui les ignorait ou les rejetait.

Il est donc légitime que ces travailleurs qui ont mûri et édifié une institution sociale aussi valable cherchent à conserver à son intérieur tous les moyens de s'exprimer et de faire valoir leurs aspirations. Il est également légitime qu'ils s'attendent à ce que leur mouvement continue à les servir pleinement et à les représenter.

Ils seraient profondément déçus de voir se dessiner à l'intérieur de leurs propres structures des orientations et des tendances qui pourraient nuire à leur pleine expression. Ignorer ces faits serait donc de nature à développer des tensions malsaines et à compromettre un élan si bien engagé.

On peut dire heureusement que dans la CSN, les permanents syndicaux et les militants venus de l'extérieur pour y donner leur vie ont dans l'ensemble bien compris cette situation et l'ont respectée.

Ce n'est pas à dire cependant que ces travailleurs de métiers et d'usine ne sont pas accueillants envers ceux qui veulent partager leur action et poursuivre avec eux leurs objectifs.

On n'a qu'à voir la joie qui s'exprime dans le mouvement quand des groupes nouveaux viennent frapper à la porte. Ils sont et se sentent les bienvenus.

Des travailleurs qui ont puisé largement leur inspiration syndicale dans leur Christianisme et qui ont motivé leur action dans la justice et la charité du Christ ne peuvent pas ne pas être largement ouverts à la solidarité et à la fraternité pour l'édification d'un monde du travail plus humain et plus chrétien. Ils veulent seulement que l'on comprenne bien et que l'on accepte de partager avec



● Trois des orateurs qui ont adressé la parole aux délégués du 41e congrès général de la CSN. Il s'agit, de haut en bas, du chanoine Henri Pichette, aumônier général de la CSN, Georges Levard, président de la Confédération française des syndicats chrétiens, et René Bonety, directeur du service économique de cette même centrale ouvrière. On trouvera ci-contre quelques extraits de l'allocation de l'aumônier général. M. Levard, pour sa part, était le délégué de la Confédération internationale des syndicats chrétiens (CISC) à laquelle la CSN est affiliée depuis plusieurs années. Il a consacré son exposé aux principes qui sous-tendent l'action de cette centrale internationale. M. Bonety a traité à son tour du syndicalisme français face à la planification économique.



Sous plusieurs aspects, la CSN se transforme rapidement. Si elle veut rester fidèle à elle-même et conserver son dynamisme à travers toutes les adaptations nécessaires, la CSN doit respecter les conditions suivantes :

a) Les diverses catégories de travailleurs qui composent la CSN doivent s'efforcer de se comprendre et de se respecter.

b) L'homme, le travailleur concret, doit pouvoir continuer de s'y exprimer et de participer à la solution des problèmes qui l'affectent.

c) L'action syndicale doit continuer d'être fondée sur des valeurs, sur une idéologie. Ces valeurs favorisent les renouvellements nécessaires et la détermination d'objectifs qui correspondent aux besoins présents.

### Evolution de la CSN

Il n'y a pas que le monde et la société qui se transforment radicalement et rapidement; le monde du travail est peut-être plus que tout autre affecté par les changements.

La main-d'oeuvre se déplace; des secteurs d'activité productrice sont en régression; d'autres sont stationnaires, tandis que de nouveaux se développent avec une rapidité foudroyante; des tâches nouvelles se créent plus exigeantes que celles du passé.

Les frontières du salariat s'élargissent même pour des occupations, qui, traditionnellement, n'étaient pas touchées. Les statistiques de la province de Québec nous révèlent qu'au cours des dix dernières années, le secteur tertiaire des services est passé de 42% à 52% de la main-d'oeuvre active de la province.

On vous a indiqué un certain nombre de causes de ces changements dans l'affectation de la main-d'oeuvre dont la moindre n'est certainement pas le phénomène de socialisation, qui est un créateur intensif de services nouveaux. Mon intention n'est pas tant d'analyser les conséquences propres à ce phénomène que d'attirer votre attention sur les changements profonds qu'il va entraîner dans votre syndicalisme.

Il fut un temps, assez près de nous pour que les plus âgés des congressistes s'en souviennent, où les ouvriers des corps de métier constituaient le secteur le plus représentatif du monde du travail. Ils étaient tout naturellement considérés comme les leaders, les chefs de file des travailleurs. Leur importance et leur prestige s'imposèrent à ce point qu'ils donnèrent naissance aux premières structures syndicales, qui étaient faites à leur image et à leur ressemblance.

Ce n'est que plus tard que l'opérateur de machines de l'usine signala sa présence et influença les structures et l'orientation de l'organisation syndicale.

Les quinze dernières années nous révèlent que l'attention et les préoccupations de la CSN se sont surtout portées vers les problèmes soumis par les travailleurs d'usine. Ces derniers se sont affirmés toujours davantage et ont produit la plupart des nouveaux chefs de file.

Vous n'avez qu'à observer la composition des exécutifs que vous vous êtes donnés pour mieux vous rendre compte de cette évolution. La période que nous venons de traverser a donc été fortement marquée par les travailleurs d'usine qui

## Le Plan français: les syndicats ne sont plus ignorés

MEME si les syndicats français sont à l'origine des premiers efforts de planification en France, ils ont été complètement absents ou ignorés lors de l'élaboration et de la mise en oeuvre des trois premiers Plans.

Ce n'est qu'en 1959, à la suite d'un rapport adopté par un congrès de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) que ce vide a commencé à être comblé.

Voilà ce qu'a déclaré M. René Bonety, directeur du Service économique de cette centrale syndicale, qui s'adressait aux délégués du 41e congrès de la CSN.

Le rapport de la CFTC a fait choc dans l'opinion française, aussi bien dans les milieux ouvriers qu'intellectuels, a dit M. Bonety. Si bien que les centrales ouvrières ont vu leur représentation sensiblement accrue sur les diverses commissions chargées d'élaborer le Plan.

La CFSC, à elle seule, avait délégué quelque 160 représentants lors de la préparation du 4e Plan. Cette représentation sera doublée dans les commissions qui sont en formation en vue du 5e Plan.

Est-ce à dire que les syndicalistes français ne voient que du bon dans les moyens mis en oeuvre par la planification française? Pas du tout, mais ils estiment, d'autre part, que c'est en oeuvrant à l'intérieur même des organismes appropriés qu'ils seront capables d'humaniser ce qui n'a été jusqu'ici qu'une technique que le capitalisme français a utilisée pour se survivre.



● Maurice Dussault, employé de la CSN au bureau de Québec a été à nouveau désigné comme secrétaire du 41e congrès.



● Marie Gaiotti, présidente du Syndicat des employés d'hôpitaux d'Ottawa, agissait comme "lectrice" à ce même congrès.

# LE C



## 'Nous ne voulons pas revivre



Le confrère Manuel Maître a fait son intervention solennellement debout sur l'estrade d'honneur, accompagné des présidents des sections de La Presse des trois syndicats de la CSN victimes de la grève: la consœur Claire Dutrissac (journalistes), et les confrères George Brodeur (employés de bureau) et Jean-Paul Delfosse (industrie du journal) ainsi que des principaux dirigeants de la Confédération. On déplorait cependant l'absence du président, Jean Marchand, hospitalisé d'urgence.

Le président du syndicat de journalistes de Montréal a rappelé que seuls les typographes sont présentement en grève à La Presse après avoir déclenché un arrêt de travail malgré les recommandations contraires des autres syndicats groupant les employés du journal.

"La Presse, a-t-il poursuivi, en lisant les considérants de la résolution des journalistes de La Presse, au lieu de s'efforcer de régler le problème des grévistes a fait porter tout le poids du conflit sur les journalistes en exigeant que les négociations soient poursuivies avec eux immédiatement et de façon prioritaire".

Et c'est dans un silence éloquent qu'il déclare: "La Presse, bien qu'étant une entreprise privée, est aussi une institution nationale d'une importance capitale dans le contexte social actuel parce qu'elle est liée au droit des citoyens à l'information libre... Il y a à la base des exigences patronales une volonté de contrôle et d'orientation de l'information et du contenu".

# CONFLIT DE "LA PRESSE"

## La CSN s'engage avec toutes ses forces et toutes ses ressources

**L**A Confédération des syndicats nationaux a engagé toutes ses forces et toutes ses ressources dans le conflit de "La Presse" afin d'éviter un retour à ce que le secrétaire général de la CSN Marcel Pepin a qualifié de "grande noirceur".

Les quelque 1,000 délégués au 41e congrès de la CSN ont également mandaté le président Jean Marchand et Marcel Pepin "ou les personnes qu'ils

désigneront" pour entreprendre, en collaboration avec les représentants des syndicats membres impliqués, "toutes démarches ou négociations qu'ils jugeront utiles" au règlement rapide du conflit.

Le congrès a été saisi de la gravité de la situation à "La Presse", la veille de la clôture du congrès, alors que le président du syndicat des journalistes de Montréal, Manuel Maître, s'est levé sur une question de privilège peu avant l'ajournement.

Il a fait part aux congressistes d'une résolution adoptée à l'unanimité, la veille, lors d'une assemblée extraordinaire de la section de "La Presse" du syndicat des journalistes et appuyée par les deux autres syndicats de la CSN affectés par l'arrêt de travail, le syndicat des employés de bureau et celui des métiers de l'industrie du journal qui groupe les pressiers, les clicheurs et les camionneurs.

## 'époque de la grande noirceur'

idéologique des journaux en général et de La Presse, en particulier, qui prend ainsi la tête de ce combat au profit des classes dirigeantes".

Pendant que les délégués mesurent la gravité de ces propos, des affiches sont brandies dans la salle : "On veut la liberté d'information". "Guerre d'usure". "La Presse doit rester indépendante".

### Politique réactionnaire

Manuel Maître poursuit : "Considérant que la direction de La Presse se fait complice d'une action anti-syndicale tendant à freiner et même rétrograder l'expansion du mouvement syndical par une politique réactionnaire, face à la puissance croissante du monde ouvrier organisé; que cette tactique patronale, si elle réussissait, pourrait avoir de terribles répercussions sur les relations ouvrières-patronales de la province de Québec; que les journalistes, de par leurs fonctions, sont, dans le présent conflit, à l'avant-garde du combat pour les libertés humaines et syndicales, étant eux-mêmes des salariés au même titre que tous les autres employés de La Presse et que la lutte qu'ils soutiennent depuis trois mois et demi se transforme en guerre d'usure".

Considérant, enfin, que les négociateurs syndicaux se heurtent, de la part de l'employeur, à des manœuvres dilatoires retardant le règlement et qu'ils ont demandé sans succès aux typographes et à la partie patronale de faire les efforts nécessaires en vue de conclure un accord, les journalistes et

les autres syndicats de la CSN, impliqués dans le conflit, proposent que le président de la CSN demande au 41e congrès son appui total dans la lutte qu'ils mènent. Ils proposent également que le président et le secrétaire général de la CSN entreprennent toutes démarches qu'ils jugeront utiles en vue de hâter dans le plus bref délai le règlement du conflit à la satisfaction de toutes les parties en cause.

En l'absence du président Jean Marchand, hospitalisé, c'est le secrétaire général, Marcel Pepin, qui prend alors la parole et suggère un amendement, qui sera adopté à l'unanimité : non seulement le congrès donnera son appui moral aux travailleurs de la CSN victimes de la grève de La Presse mais la Confédération mettra toutes ses ressources et toutes ses forces dans la lutte.

### Grèves tragiques

"Le conflit de La Presse, affirme M. Pepin, est du même ordre que les trois grands conflits auxquels la CSN a fait face depuis sa fondation, ceux d'Asbestos, de Louiseville et des Chantiers maritimes."

L'évocation de ces grèves tragiques fait revivre chez plusieurs délégués quelques-uns des plus durs moments du syndicalisme libre et démocratique au Québec alors que M. Pepin lance : "On n'a pas besoin d'une presse asservie au Québec".

Le secrétaire général, rappelant que la CSN a déjà démontré, lors des grands conflits cités ci-haut, qu'elle est capable de mener la lutte jusqu'au bout, réfute "les per-

sonnes malicieuses" qui répètent que la Confédération ne soutient que mollement les journalistes.

"Ces allégations sont mensongères, déclare-t-il, car sur les objectifs fondamentaux, la direction du mouvement est absolument d'accord avec le syndicat des journalistes".

### Un réveil au Québec

M. Pepin ajoute que depuis quelques années on assiste à un réveil dans le Québec et que certaines personnes ont peur de la prise de conscience qui s'opère dans les classes laborieuses. "Les journalistes, souligne-t-il, ont une lourde responsabilité à porter car c'est eux qui doivent informer la population de l'activité des gouvernements et des corps intermédiaires".

Il a également donné l'assurance que la CSN, en intervenant dans le conflit, ne demandera aucune compromission aux journalistes mais s'efforcera de les aider à tenir jusqu'au bout.

"Ce n'est pas pour vous que vous vous battez, a-t-il dit à l'adresse des journalistes de La Presse, c'est pour nous. Le dollar de la liberté ce n'est pas le dollar de la liberté des journalistes seulement, c'est le dollar de la liberté de la population du Québec".

Les présidents des syndicats engagés dans le conflit ont aussi pris la parole.

Finalement le 41e congrès, après avoir entendu ces témoignages, n'a pas ménagé sa solidarité et a adopté à l'unanimité l'amendement de Marcel Pepin.

"Le congrès, dit la résolution, a pris connaissance de la résolution adoptée le 16 septembre par la section La Presse du syndicat des journalistes de Montréal.

"Le Congrès constate que nos syndiqués de La Presse, et en particulier, les journalistes, sont victimes d'une manœuvre tramée en vue de leur retirer des droits acquis et de les soumettre à un régime qui porte atteinte à leur sécurité et leur liberté professionnelle. D'accord avec le syndicat des journalistes le Congrès comprend que dans ce conflit des valeurs aussi vitales pour notre démocratie, que la liberté de presse et de l'objectivité de l'information sont menacées sérieusement".

La résolution note également que le congrès se rend compte que les journalistes n'ont pas provoqué la situation et que "la direction a voulu les asservir dans la pénombre de la grève des typographes". Elle ajoute que le congrès a été à même de constater quels bienfaits, depuis quelques années, le journalisme libre et progressif peut procurer au syndicalisme et à la société et qu'il sait gré aux journalistes groupés en syndicats du rôle considérable qu'ils ont joué dans le mouvement d'émancipation qui transforme le Québec.

C'est donc sans équivoque, convaincus de l'importance du conflit tant pour le monde syndical que pour la société tout entière que les 1,000 délégués du 41e congrès de la CSN ont engagé toutes les forces et les ressources du mouvement dans le conflit de La Presse jusqu'à la victoire finale.

discours officiels la réalité, pas toujours très belle, qu'on a cherchée à dissimuler.

C'est ça l'information objective. Ça ne consiste pas à répéter comme une machine à enregistrer les propos ronflants de M. le Politicien mais à dénoncer ce qui dans les propos est faux, manifestement faux. Tout ça c'est des faits. Il n'est pas question d'apporter des jugements dans la nouvelle. Tout simplement de dire: "Ce fait que cite M. X. c'est faux".

Je me souviens par exemple d'une conférence de presse des "Préposés au crédit de la région de Québec" où on annonçait tout simplement le début d'une campagne contre celle d'André Laurin sur les compagnies de finance. Les organisateurs se disaient forts de l'appui des Caisses populaires et ils oublièrent aussi de mentionner qu'en attaquant André Laurin ils attaquaient également la CSN.

Après vérification il s'avère que jamais, au grand jamais, les Caisses populaires n'avaient prêté leur concours à la campagne anti-Laurin des "Préposés au crédit". Je sais qu'en publiant cette rectification j'ai bien choqué, pour ne pas dire plus, les organisateurs de ladite conférence de presse. Et il s'en est, sans doute, trouvé plusieurs parmi eux pour me reprocher d'avoir "fait du commentaire".

Le journalisme ne consiste pas à reproduire sans vérifier la propagande de

# LE PUBLIC a le droit DE SAVOIR

qui que ce soit et qu'on le veuille ou non tout communiqué, toute conférence de presse, tout discours, c'est toujours de la propagande. Il n'y a personne qui, spontanément, dit au journaliste: "Ça c'est mon point faible. Là mon adversaire à raison. Telle promesse est irréalisable".

C'est d'ailleurs révélateur: c'est depuis quelques années, depuis que les journaux ont commencé systématiquement à engager des diplômés universitaires, à payer des salaires convenables et depuis que les journalistes en conséquence ont pu refuser les pots de vin, que les attaques ont commencé contre eux. Dame quand il n'y a plus moyen de "glisser un cinq" pour s'assurer que son communiqué va passer tel quel, en bonne place, on comprend que certaines personnes se sentent mal à l'aise vis-à-

vis l'information libre, c'est-à-dire libérée des corrupteurs.

En opprimant les journalistes, en les empêchant de faire leur métier qui est d'informer, les fossoyeurs de la liberté d'information, ne s'en prennent, en fait, pas tant aux journalistes, qu'au public lecteur.

La censure de l'information, quel que soit le masque qu'elle revêt, est certes frustrante pour les journalistes, mais elle est surtout un affront à l'intelligence des citoyens et un mépris pour la démocratie.

Déjà du seul fait que La Presse ne paraît pas il y a censure partielle de l'information. Comme La Presse était le seul journal québécois capable de tout mettre en branle pour fouiller les faits, les autres moyens d'information dépendaient d'elle. Et si après la grève il arrivait, par malheur, que

La Presse cesse de faire de la véritable information, la censure partielle sera permanente et ce sera un retour à la "grande noirceur".

Qu'avons-nous su, par exemple, de ce que les électeurs de Matane, Saguenay, Dorchester et Verdun pensaient, de ce qu'ils attendaient de la consultation populaire? Que s'est-il réellement passé dans ces régions? Nous n'en avons rien su hors quelques bribes de discours officiels.

A part Le Devoir, quel journal montréalais a consacré au congrès de la CSN tout l'espace qu'il méritait? Membres de la CSN de la région de Montréal qu'avez-vous su de votre congrès?

Dans le fond qu'est-il arrivé dans l'histoire Gabias-Hamel? Pourquoi, vraiment, Jean Lesage a-t-il emprunté \$100 millions à la Colombie-Britannique? Que se passe-t-il dans le cabinet Lesage qu'apparemment plusieurs ministres songent à quitter?

Toutes ces questions et combien d'autres sont sans réponse. Que de questions demeureront sans réponse tant que La Presse sera en grève! Et si nous perdions l'habitude de nous poser des questions? C'est déjà arrivé dans la province. Et ça a donné Asbestos, Louiseville et Murdochville.

La "Presse libre" est nécessaire à la démocratie. Et c'est parce que nous y croyons que nous sommes prêts, journalistes de La Presse, à lutter jusqu'à la victoire finale.



● Une image vaut dix mille mots! Cette photo, croquée au moment précis où les délégués du 41e congrès de la CSN votaient en faveur d'une résolution appuyant les syndiqués du quotidien "La Presse", consiste une preuve

saisissante de l'unanimité avec laquelle la CSN a voulu s'engager dans cette lutte où des valeurs aussi fondamentales que la liberté d'information sont en cause.

par Jacques Guay

**D**EPUIS quatre mois les citoyens de la province ne savent plus tout ce qui se passe. Et quand dans une démocratie les citoyens ne peuvent plus savoir tout ce qui se passe on peut dire que la démocratie elle-même est en danger.

Si nous ne pouvons plus savoir tout ce qui se passe ce n'est pas, en général, de la faute des journalistes qui font présentement leur métier. Ni non plus, en général, celle des journaux ou des moyens d'information qui continuent de fonctionner.

C'est tout simplement parce que le seul journal, le seul medium d'information canadien-français qui a les moyens de faire, vraiment, de l'information, La Presse, a cessé de paraître.

Avec un tirage moyen de près de 300,000 copies, avec une salle de rédaction de plus de cent journalistes, avec un budget supérieur à celui de tout autre journal du Québec, La Presse est le seul journal capable de dépêcher des reporters non seulement partout en province, mais aussi à l'étranger. La Presse est aussi le seul journal qui peut avoir en permanence des équipes de journalistes dans les grandes capitales.

La preuve est facile à faire. Elle s'est faite d'elle-même. Depuis le 3 juin les gens de Montréal ne savent presque plus rien de ceux de la province et vice versa. La Presse a un rôle nécessaire à jouer dans la société canadienne-française.

Pas La Presse avachie d'il ya dix ans. La Presse libre qui protège ses journalistes contre les pressions des personnages en place qui veulent restreindre la nouvelle et servir leurs propres intérêts. Pas La Presse qui cherche des trucs pour pouvoir mettre dans la rue ceux de ses journalistes qui ont à cœur de démêler le faux du vrai et de fouiller l'actualité.

Le citoyen a le droit de savoir tout ce que les partis politiques, les corps intermédiaires ou les différentes associations, par stratégie ou tactique, veulent lui cacher. C'est à ce prix seul que la démocratie cesse d'être une farce.

C'est donc le devoir du journaliste honnête d'aller voir derrière la belle surface des communiqués ou des

# L'antisyndicalisme virulent n'est pas mort au Québec

Scabs et listes noires à St-Tite

**EN 1964 des travailleurs ne peuvent pas se syndiquer dans certains coins de la province de Québec. St-Tite de Laviolette est le dernier exemple d'un état d'esprit digne des années 1840.**

Non seulement la compagnie de chaussures, G.A. Boulet, refuse de négocier avec le syndicat, a recours à des "scabs" pour continuer la production malgré une grève, mais le secrétaire-trésorier de la compagnie, Me Raymond Boulet, envoie aux employeurs de la région des listes noires de travailleurs "ayant participé à certaines difficultés économiques à St-Tite".

La compagnie Boulet est une entreprise familiale canadienne-française. Ses employés sont canadiens-français. Ils vivent dans le Québec de 1964. Mais ils n'ont, à toute fin pratique, pas le droit de s'associer dans le but de négocier avec le patron des conditions de travail.

Pourtant le 23 janvier 1964 la Commission de relations ouvrières procédait à une audition, entendait les objections de la compagnie, et décidait sur l'heure d'accorder la certification au "syndicat national des travailleurs de la chaussure de St-Tite".

Sur 107 employés, 106 avaient adhéré au syndicat. Deux tentatives de négociations directes, le 26 février et le 16 mars, échouèrent. Trois tentatives de conciliation échouèrent également et le 22 mai le président de la compagnie, M. Roger Boulet, avisait le conciliateur du ministère du Travail, M. Roger Leclerc, qu'il refusait de négocier un contrat collectif.

En même temps les contremaîtres de la compagnie, après une campagne d'intimidation, formaient, avec le concours de certains employés, "un Comité de bonne entente" qui n'a pas été reconnu par la C.R.O.

Après deux votes de grève une ligne de piquetage était établie le 20 août, ligne qui fut respectée dans le calme jusqu'au 3 septembre alors qu'il y eut tentative de traverser de la part d'environ 80 personnes. A la suite de l'escarmouche la compagnie obtenait une injonction défendant "le piquetage illégal" et après 23 jours d'arrêt de travail elle reprenait ses opérations avec l'aide de "scabs".

Depuis une trentaine de syndiqués sont toujours en grève, le patron continue à faire de l'argent comme si de rien n'était, une jeune fille a été congédiée parce qu'elle refusait de joindre les rangs du syndicat de boutique. Et comme ce n'était sans doute pas assez le secrétaire-trésorier de la compagnie envoyait des lettres aux autres employeurs. "Au cas où la chose pourrait vous intéresser, écrit-il, je vous fait parvenir une liste de ceux qui ont participé à certaines difficultés économiques à St-Tite". Une de ces lettres, dont nous avons une photocopie, a été envoyée à la Vitre Grand'Mère, à Grand'Mère.

Ce n'est pas la première fois que la compagnie de chaussures G.A. Boulet combat le syndicalisme libre. Fondée en 1932 la "St-Tite Shoes Ltd" déclarait faillite en 1934 après une vaine tentative de la part de ses employés pour se syndiquer. Elle était rachetée par l'administrateur du temps, M. G.A. Boulet, qui devait lui donner son nom.

Durant la guerre la compagnie réalisa de bons bénéfices en profitant de ce que ses employés étaient exempts du service militaire. Ou ils acceptaient des salaires de famine ou ils choisissaient les champs de bataille.

A la mort de M. G.A. Boulet,

en 1961, l'entreprise passa aux enfants. Me Raymond Boulet en est le secrétaire-trésorier. Les exécuteurs testamentaires sont, outre sa veuve, Robert Boulet et l'abbé Gilles Boulet, directeur des études au centre universitari-

re de Trois-Rivières et nommé tout récemment membre du "CONSEIL SUPERIEUR DE L'EDUCATION" du ministère de l'Education.

Me Robert Boulet, l'homme aux listes noires, est présente-

ment président d'un tribunal d'arbitrage entre la cité de Grand'Mère et le syndicat des policiers qui a une entente de services avec la CSN.

Et voilà comment, comme dans tant de petites villes de la

belle province, comme, par exemple, dans la Beauce, des compagnies toutes-puissantes, appartenant à des "notables", résistent encore, en plein XXe siècle, au syndicalisme libre et foulent les droits de l'homme.



Nous avons tous une bonne raison d'économiser

## Achetez des Obligations d'Épargne du Canada

### Faciles à acheter

Faciles à acheter, comptant ou par versements, à votre travail selon le mode d'épargne sur le salaire, ou de votre banque, courtier en valeurs mobilières, agent de change, société de fiducie ou caisse populaire. Elles sont disponibles en coupures de \$50, \$100, \$500, \$1,000 et \$5,000, jusqu'à \$10,000 par personne. Les Obligations d'Épargne du Canada sont vraiment à la portée de tous!

### Simple à encaisser

Simple à encaisser, en tout temps, à toute banque, à leur pleine valeur plus l'intérêt. Si vous désirez obtenir votre argent, vous n'avez qu'à remplir la demande de remboursement sur l'obligation même et présenter celle-ci à votre banque. Vous recevrez votre argent immédiatement. Une Obligation d'Épargne du Canada, c'est vraiment mieux que de l'argent comptant!

### Bonnes à garder

Bonnes à garder, puisqu'elles vous donnent un bon intérêt le 1er novembre de chaque année: 4½% chacune des 2 premières années, 5% chacune des 5 années suivantes et 5½% chacune des 3 dernières années; un rendement moyen de 5.00% l'an si détenues jusqu'à l'échéance dans 10 ans! Avec les intérêts accumulés, une obligation de \$100 de l'émission 1964 vaudra \$150.50 dans 10 ans!

# Un vieux rêve : de l'argent gratuit!

**D**ES prêts sans intérêt pour tous — est-ce seulement possible? André Laurin, responsable du Service d'orientation du budget familial à la CSN, répond: oui, sans hésiter...

... et réussit, ma foi, de façon persuasive, à établir qu'il ne s'agit pas là d'une chimère, mais que ces propos s'appuient sur des considérations économiques tout à fait valables.

L'argent gratuit — un vieux rêve créditiste — serait donc à la portée de toutes les bourses. Mais comment?

L'idée est fort simple, il s'agissait d'y penser.

La formule consiste d'abord à accumuler un petit capital que l'on place sous forme de "parts sociales" dans une caisse d'épargne et de prêts. Ce capital rapporte immédiatement intérêt qui peut varier de 5 à 7% selon les cas. Ce revenu, que la caisse versera à votre compte d'épargne, peut alors servir à défrayer le coût d'un emprunt pouvant aller jusqu'au double du montant que vous avez déjà en caisse sous forme de parts sociales.

Il ne s'agit donc pas d'une formule magique, ni d'un tour de passe-passe, mais d'un procédé qui s'appuie sur une logique très rigoureuse.

La formule a d'ailleurs été soumise pour étude pendant deux jours par un

groupe d'une vingtaine de moniteurs, réunis cet été à St-Joseph-de-la-Rive, souligne André Laurin. Ces derniers en ont reconnu la rigueur absolue de notre calcul.

"J'ai aussi consulté quelques économistes, professeurs aux universités de Québec et de Montréal, ajoute-t-il. Leurs conclusions sont positives. L'application généralisée d'une telle méthode de crédit à la consommation pourrait se traduire par un enrichissement collectif des classes laborieuses dont le pouvoir d'achat serait réellement accru."

La nouvelle "patente à Laurin" — comme diront sans doute ses détracteurs — fera l'objet d'une journée d'étude en octobre qui rassemblera les responsables du budget familial

de la CSN dans tous les centres du Québec.

André Laurin insiste sur le fait que l'application de la formule de l'argent gratuit repose avant tout sur un premier effort d'assainissement du budget d'un foyer. Elle est donc absolument inséparable de tous les autres moyens mis en oeuvre par la CSN pour favoriser cette réforme au sein de la famille — notamment par les cours qui débiteront bientôt dans toutes les villes où le service a été mis sur pied.

Il est indispensable à qui voudra profiter de cette nouvelle de s'inscrire, mari et femme, à cette série de cours (voir la liste publiée dans cette même page).

## Hull

### Un service coopératif du budget?

Il se peut qu'un groupe d'associations de la région de Hull-Ottawa se joigne au Conseil central des syndicats nationaux pour soutenir l'activité d'un service coopératif du budget familial.

Une invitation en ce sens a été lancée par le responsable local du service du budget de la CSN, M. Denis Décelles, à l'occasion d'un souper-causerie auquel participaient quelque deux cents invités.

Principal orateur à cette soirée, qui avait pour but de susciter un nouvel intérêt autour de la campagne d'assainissement des finances familiales, M. André Laurin, responsable national de ce service de la CSN, en a profité pour souligner qu'une initiative du genre venait d'être lancée dans la région de Shawinigan.

Il a ajouté que la région du Saguenay-Lac St-Jean s'appretait à fonder un tel service coopératif.

Il entre dans les perspectives immédiates d'action du service du budget familial de la CSN, a dit M. Laurin, de susciter la collaboration de tous les organismes à buts sociaux pour assurer la présence d'un tel service dont les classes laborieuses ont jusqu'ici tiré le plus grand profit.

Il n'est pas possible en effet, a-t-il expliqué, d'isoler les problèmes du budget familial de tous les autres problèmes que rencontre la famille de chez nous.

M. Laurin a cité en exemple le cas de l'alcoolisme. Les problèmes d'argent, a-t-il dit, sont très souvent à l'origine d'un tel fléau. Une réhabilitation n'est souvent jamais possible avant qu'une solution adéquate n'ait été trouvée aux difficultés financières de l'individu qui s'adonne à l'alcool.

Selon M. Laurin il en coûte de \$8 à \$10 mille par année pour assurer le maintien d'un service coopératif du budget familial à l'échelle locale. Ce service s'occupe principalement de dispenser des cours grâce à la collaboration de moniteurs bénévoles et d'organiser un centre de dépannage pour les familles qui font face à des besoins particulièrement urgents.

André Laurin en a aussi profité pour louer le travail déjà accompli par les responsables du budget familial dans la région de Hull-Ottawa.

Ce service, lancé en janvier 1963, sur l'initiative de M. Ro-



Plus de 350 familles ont déjà été directement secourues depuis un an par le service du budget familial de la région de Hull-Ottawa, qui sera relancé sur des bases nouvelles grâce à la collaboration des diverses associations à buts sociaux. On voit, André Laurin, respon-

nable national de ce service de la CSN, en compagnie de Denis Décelles, Robert Boucher, président du Conseil central, et Richard Racine. MM. Décelles et Racine ont été les deux principaux animateurs de ce service depuis sa fondation en janvier 1963.

bert Boucher, président du Conseil central, compte aujourd'hui parmi les plus actifs de la province.

Prenant la parole à son tour, M. Denis Décelles, qui, avec

l'étroite collaboration de son épouse, a été le principal animateur de ce service, a rappelé que plus de 350 familles avaient été directement secourues depuis un an.

Dans certains cas, a-t-il dit, il a fallu aller jusqu'à appeler la police pour chasser des créanciers qui se disputaient les articles de ménage d'un foyer jeté sur le pavé.

## Les saisies - arrêts de salaire un drame (hélas) trop familial

La saisie de salaire est un drame familial à tous ceux qui s'occupent des problèmes du budget familial.

Il n'est pas rare non plus que ce drame se double d'un malheur encore plus grave en menaçant la sécurité d'emploi du travailleur frappé par une telle mesure.

Beaucoup d'employeurs en effet n'apprécient pas ces saisies de salaire qui leur occasionnent plusieurs petits embarras, particulièrement au service de la comptabilité. Ils tenteront donc de s'épargner ces inconvénients en exerçant sur l'employé toutes sortes de pressions.

Certains iront même jusqu'à "donner à l'employé une semaine pour obtenir sa mainlevée" — coûte que coûte...

La loi actuelle impose à l'employeur un surcroît de travail

administratif surtout lorsque la saisie prévoit le fractionnement hebdomadaire de la paie entre une multitude de créanciers divers.

Cette même loi, d'autre part, spécifie qu'aucun employé "ne peut être congédié pour le seul motif que son salaire a été l'objet d'une saisie-arrêt".

Mais on constate par la suite que ce même employé sera l'objet d'une surveillance intense et que la moindre infraction servira de prétexte à un congédiement.

(Notons au passage que le seul recours du travailleur en tel cas réside dans un syndicalisme vigilant. On nous signale que les griefs logés par le syndicat en de telles circonstances sont assez régulièrement gagnés, l'employé est alors réinstallé dans sa fonction avec indemnité de salaire.)

Que faut-il faire lorsqu'on est frappé par une saisie de salaire? Voici ce que recommande le service d'orientation du budget familial:

1. Vous inscrire immédiatement aux cours d'orientation du budget familial dispensés par la CSN dans votre localité;
2. Vous asseoir à une table avec un conseiller en budget et étudier très objectivement votre situation. Etudier objectivement toutes vos dettes, en plus de celles qui ont fait l'objet de la saisie. En principe si l'ensemble de ces dettes ne dépasse pas \$500, il faut consulter sans délai le gérant de votre caisse populaire pour consolidation et s'engager à suivre scrupuleusement le budget proposé.
3. Si le total des dettes dépasse \$500, il sera préférable de demeurer sous la saisie de salaire. Il convient alors d'écrire à tous ses créanciers une lettre dont le contenu est à peu près le suivant:

Monsieur,  
Je vous prie de noter que mon salaire a été saisi dans la cause No. .... au greffe de ... (en-

droit). Veuillez produire votre réclamation pour la somme que je vous dois.

Cette lettre doit être envoyée à tous les créanciers sans exception par courrier recommandé (N'oubliez pas de conserver le reçu jusqu'au dernier paiement de votre saisie de salaire).

Pourquoi agir ainsi? Tout simplement parce que la saisie de salaire équivaut à un recours à la Loi des dépôts volontaires. Tous les créanciers qui recevront votre lettre devront faire leur réclamation au greffe exactement comme si vous aviez volontairement eu recours à cette loi.

En agissant ainsi vous prévaluez donc des avantages qu'elle présente (intérêt de 5%, économie de frais d'avocat...)

D'où l'on peut conclure qu'un débiteur qui se voit menacé d'une saisie de salaire aura avantage à se prévaloir immédiatement de la Loi des dépôts volontaires. Ça lui évitera des frais et... facilitera ses relations avec son employeur.

## Les cours débiteront sous peu...

Les cours sur le budget familial, dispensés par les responsables locaux du Service d'orientation du budget familial de la CSN, débiteront sous peu.

Voici une première liste (incomplète) des centres où de tels cours se donneront. Dans chacun de ces centres on peut s'adresser aux bureaux du Conseil central des syndicats nationaux, ou à ceux du syndicat national le plus important dans cette localité.

Dans la région du Saguenay-Lac St-Jean, les cours se donneront dans 9 centres. On peut s'adresser au responsable, Roch Bergeron.

A Montréal, on s'adresse directement à Maurice Plourde, 273-4078, après cinq heures.

Voici enfin à la queue leu leu les noms des villes où les cours seront donnés:

Asbestos, Coaticook, Drummondville, Granby, Hull, Joliette, Montmagny, Plessisville, Québec, Rimouski, Sherbrooke, St-Hyacinthe, St-Jean, Ste-Germaine de Dorchester, Shawinigan, Trois-Rivières, Thetford Mines, Valleyfield, Victoriaville.

## Les travailleurs doivent rester libres

— Suite de la page 6

s'acharner à les mettre au point s'il n'y avait d'autres raisons sérieuses de craindre les effets sclérosants du monolithisme syndical. Si le syndicalisme avait pour unique fonction de négocier des conventions collectives de travail, la formule unitaire présenterait de grands avantages pourvu que l'on trouve le moyen de protéger les syndiqués contre l'inertie, la corruption, l'inefficacité ou l'oligarchie. Mais, les perspectives syndicales sont beaucoup plus larges. Le syndicalisme moderne entend protéger les travailleurs non seu-

lement à l'usine et au bureau mais partout où leurs intérêts sont en jeu. C'est ainsi qu'il se préoccupe des problèmes de législation, d'éducation, d'orientation économique, de sécurité sociale et même de politique. Il est inévitable que, dans la poursuite de ses objectifs, il se réfère à une ou des idéologies, qu'il formule sa propre conception de l'entreprise, de l'Etat, de la sécurité sociale, de l'activité économique et de l'homme lui-même. Dès qu'il touche à ces questions, il pénètre dans un monde de diversité où les opinions, les convictions, les croyances sont extrêmement variées.

Etouffer ces tendances sous des structures artificiellement unifiées sous prétexte de puissance et d'efficacité conduit à un appauvrisse-

ment idéologique, à la paralysie sociale et au déclin du dynamisme syndical.

L'unité syndicale organique ne nous apparaît donc possible et désirable que si les organisations qui la réalisent jouissent d'une très grande liberté et puissent utiliser leur force pour promouvoir leur point de vue non seulement à l'intérieur des cadres syndicaux mais aussi à l'extérieur.

### L'unité syndicale

Le projet d'affiliation que nous avons soumis au CTC tenait compte de ces exigences mais l'on sait ce qui en est advenu.

L'unité syndicale organique n'est pas une fin en soi et, dans plusieurs circonstances il vaut mieux ne pas la réaliser. Le Congrès du travail

du Canada a lui-même démontré que ce n'était pas là un objectif d'une valeur absolue puisqu'il a expulsé, de ses rangs, des unions dont il n'aimait pas les tendances idéologiques. L'unité ne doit donc pas se faire à n'importe quel prix.

Si l'unité organique n'a pas la valeur qu'on lui prête dans certains milieux syndicaux, il n'en va pas de même de l'unité d'action. Devant des objections communes à atteindre, les centrales ont le devoir de faire front commun et d'oublier leurs querelles ou leurs différences idéologiques. A ce sujet, la CSN n'a pas de reproches à se faire. Il n'en va malheureusement pas ainsi du CTC et de la Fédération des travailleurs du Québec qui ont pris prétexte des moindres frictions pour refuser l'unité d'action.

## La grève à la Warner Brothers n'a duré que 7 jours

QUEBEC. — Une grève d'à peine une semaine s'est terminée à Québec par une victoire des 155 employés de la Warner Brothers, fabricants de vêtements de base. Fin août, le projet de convention collective était terminé et les deux parties étaient d'accord en principe, sans que le renouvellement de la convention ait été accepté par écrit. L'arrêt de travail commença le mardi, 15 septembre, à midi; les employés repre-



naient le travail le matin du 22 septembre, après que les négociateurs en furent venus à une entente le lundi soir, faisant suite à quatre jours de rencontres à la chaîne.

A l'origine de la grève, il y eut cette interprétation du travail à "boni", de la part du patron, qui privait effectivement les 140 employées de vraies augmentations de salaires (les tailleurs sont payés à l'heure).

Le syndicat, dont le président est M. Maurice Laliberté, est affilié à la Fédération nationale du Vêtement (CSN); le salaire minimum est porté, pour les employées, à .90 cents l'heure dès la signature de cette convention de trois ans, au terme de laquelle l'employée ne gagnera pas moins d'un dollar l'heure, ce qui représente un progrès pour ce genre d'entreprise.

La Warner Brothers, qui s'appelait autrefois Parisian Corset,

est une filiale d'une grande compagnie américaine possédant un fort marché au Canada. Deux jours après le début de la grève, les représentants patronaux acceptaient de rencontrer les négociateurs Gérard Beaudoin et J.-P. Hétu qui mirent trois jours à trouver un terrain d'entente. Le 21 septembre, les employés de la Warner consentaient à retourner au travail avec l'assurance que le patron

● La bonne humeur régnait sur les lignes de piquetage où les employés se sont succédé, 7 jours durant sur la ligne de piquetage. On reconnaîtra sur cette photo: Jean-Paul Gagnon, qui agissait comme directeur de la grève, Gérard Beaudoin, agent d'affaires du syndicat et Jean-Noël Godin, président de la Fédération nationale des travailleurs de l'industrie du vêtement.

abandonnait l'interprétation de la convention dans un sens qui portait préjudice aux travailleuses.

(A Victoriaville on n'a pas perdu tout espoir de voir la Fashion Craft ouvrir à nouveau ses portes sous une nouvelle direction. On se rappelle que son propriétaire actuel, M. Jean-Louis Lévesque, a mis le verrou en guise de mesure punitive contre les employés en grève.)

## Chez les travailleurs du ciment

LA C.R.T. a émis récemment des certificats de reconnaissance syndicale pour quatre unités de négociations reliées au Syndicat National des Travailleurs du Ciment (CSN) dans la région de Québec: chez Valère Côté Inc. et aux Tuyaux Vibrés Inc. — catégorie de la pierre artificielle — il y avait menace de grève mais les deux conven-

tions sont signées avec des augmentations de salaires de .35 cents l'heure échelonnées sur une période de deux ans. Le même syndicat est autorisé par la C.R.T. à négocier chez les Industries Fortier Ltée, de Saint-Henri, et chez J.-M. Pagé & Frère, de Charlesbourg; à ces deux derniers endroits, les négociations doivent débuter en octobre.

## Deux nouveaux certificats

Deux syndicats nouvellement acceptés par la C.R.T. s'apprentent à négocier pour leurs 55 membres affiliés à la Fédération du Vêtement (CSN); ce sont le Syndicat des Travail-

leurs du Tricot de Lévis (CSN) et les syndiqués de Kenebec Knitting Mills, de Saint-Louis de Pintendre. L'enquête de la C.R.T. s'est faite dans les deux cas au cours des mois d'été.

## Employés de garage dans la Beauce

UNE convention collective est sur le point d'être signée entre le Syndicat des employés de garages, de Beauce (CSN) et une vingtaine de propriétaires de la région.

Ce nouveau syndicat, organisé le printemps dernier par René Harmegnies et Paul-E. Gagnon, organisateurs à la CSN, a commencé ses négociations en mai.

M. Gilles Trudel, conseiller technique à la Fédération nationale de la métallurgie, agit comme principal porte-parole de ce groupe d'employés.

Un espoir se lève pour les travailleurs de la Beauce soumis jusqu'ici aux rigueurs d'un anti-syndicalisme militant.

La mutuelle d'assurance intégrée à l'économie du Canada Français

Assurance-vie  
Assurance collective  
Rentes viagères  
Fonds de retraite

**L'ÉCONOMIE**  
MUTUELLE D'ASSURANCE

41 ouest, rue St-Jacques — Montréal — 845-3291  
Montréal — Québec — Joliette — Saint-Jean — Sherbrooke — Ottawa

● **Fernand Jolicoeur, désigné comme membre du Conseil supérieur de l'éducation.**

**FELICITATIONS** au confrère Fernand Jolicoeur qui vient d'être désigné comme membre du Conseil supérieur de l'éducation du Québec.

On sait que cet organisme créé par le bill 60 a pour but de conseiller le ministre provincial de l'éducation, M. Paul Gérin-Lajoie, dans l'exercice de ses tâches.

Tous ceux qui ont vu le confrère Jolicoeur à l'oeuvre depuis plus de 15 ans dans les cadres de l'éducation syndicale ainsi que dans les mouvements d'éducation des adultes ne sauront qu'approuver ce choix.

● **Réal Labelle nommé directeur des services à la Fédération du bâtiment.**

**LE CONFRERE** Réal Labelle vient d'être nommé directeur des services techniques de la Fédération des travailleurs du bâtiment du Canada, annonce M. Armand Frenette, secrétaire de cet organisme.

Ainsi en a décidé le comité exécutif de la FTBC lors d'une réunion tenue à la fin d'août dernier.

Réal Labelle est au service de la Fédération du bâtiment comme conseiller technique depuis près de cinq ans. "Nous sommes assurés, ajoute le communiqué de la FTBC, que M. Labelle sera un directeur compétent et consciencieux."

# Au Royaume du Saguenay

par Guy GAGNÉ

**SELON** le confrère Raymond Parent, président de la Fédération de la Métallurgie, la soirée d'information tenue à Arvida à la fin d'août entre les chefs syndicaux et les personnalités de la région du Saguenay-Lac Saint-Jean, s'inscrit dans l'histoire des relations ouvrières et patronales comme un précédent à l'échelle de la nation.

● **A cette réunion assistaient les maires, des hommes d'affaires et des représentants de groupements sociaux. Ces personnes venaient prendre connaissance des demandes syndicales qui font l'objet de con-**

**flit entre l'Alcan et ses employés.**

**AU** sujet des négociations, la compagnie vient de faire connaître l'ensemble de ses offres pour les employés de Shawinigan, Beauharnois, Isle Maligne, Arvida, etc.... Les parties ont repris la négociation directe et les séances se poursuivent à huis clos.

● **Si les parties ne peuvent s'entendre, on pourra recourir à nouveau au service d'un conciliateur.**

**PLUSIEURS** citoyens de la région Saguenay-Lac St-Jean se plaignent de la pratique du double emploi. Le co-

mité de négociation pour les travailleurs du secteur Aluminium songe sérieusement à toucher ce problème avec les représentants de la compagnie.

● **Le conseil régional des syndicats nationaux de la région vient de protester contre la publicité fallacieuse de la nouvelle association patronale qui vient de former ses cadres au Saguenay.**

**LE CONSEIL** régional avait fait parvenir une protestation à la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal contre la présence d'unions américaines à la dernière parade

de la Saint-Jean-Baptiste. La Société montréalaise vient de faire savoir au Conseil régional que l'incident ne se répètera plus.

● **Les syndicats du Saguenay-Lac Saint-Jean sont à préparer une nouvelle série d'émissions à la télévision. Une équipe du Conseil régional a la responsabilité de ce projet.**

**LES ACTIVITES** du comité régional de l'éducation dirigées par le confrère Roch Bergeron n'ont pas eu de ralentissement durant la saison des vacances. Le Comité a encore un vaste programme pour la prochaine saison.

● **Isaïe Villeneuve démissionne de son poste de président du Syndicat d'Arvida.**

**C'EST** avec beaucoup de regrets que le confrère Isaïe Villeneuve a dû annoncer ces jours derniers qu'il avait demandé à l'exécutif du Syndicat national des employés de l'aluminium d'Arvida d'accepter sa démission de son poste de président.

Frappé par la maladie il y a un an déjà, le confrère Villeneuve se voit contraint de diminuer ses activités jusqu'à guérison complète.



Réal Labelle

laissé vacant par le départ d'Adrien Plourde. Il avait vu son mandat renouveler pour deux ans à compter de mai dernier.

Dans un communiqué remis à la presse, le comité exécutif du syndicat commente comme suit cette démission :

"C'est avec une vive sympathie que les membres du Conseil syndical ont entendu la lecture de la lettre de démission de leur président, M. Isaïe Villeneuve.

"En effet, M. Villeneuve a occupé des postes au sein du syndicat d'Arvida depuis les 16

dernières années et tous comprennent combien une telle décision a pu être pénible à prendre pour lui.

"Cependant, nous nous inclinons devant la raison de la démission du confrère Isaïe Villeneuve et nous ne pouvons que le remercier pour les nombreux services qu'il a rendus à la classe ouvrière au cours des seize dernières années et lui souhaiter un prompt rétablissement.

"Une lettre de remerciements doit en effet lui être envoyée et ce à la demande expresse de tous les officiers du syndicat".

## Un seul arrêt: à la banque

Dans quelques minutes ils remonteront en voiture, ayant fait toutes leurs affaires de banque. Aujourd'hui, ils désirent toucher un chèque, aller chercher quelque chose dans leur coffret de sûreté, faire mettre à jour leur livret d'épargne. La prochaine fois, ils viendront peut-être, lui pour faire un emprunt, elle pour acheter un mandat pour la fête de sa tante. Un personnel compétent et pressé se tient à leur disposition. Sont-ils embarrassés devant un problème financier, le gérant est là, et c'est un homme de bon conseil. Service complet. Personnel expérimenté. Commodité: *un seul arrêt* pour faire toutes vos opérations de banque.

### LES BANQUES À CHARTE DESSERVANT VOTRE VOISINAGE

Leurs 5,650 succursales mettent à la portée de tout le monde, dans tout le Canada, tous les services bancaires.



# sessions d'étude

## OCTOBRE

- 2-4** Session d'étude pour la formation d'un équipe d'animateurs de vie syndicale pour la région de Montréal.  
**Endroit :** Motel LE TOTEM, Piémont.
- 9-10** Session d'étude pour la formation pédagogique des moniteurs en études des temps et mouvements.  
**Endroit :** Institut Coopératif Desjardins, Lévis.
- 10-11** Session d'étude à l'intention des animateurs de vie syndicale de la région de Québec.  
**Endroit :** Institut Coopératif Desjardins, Lévis.
- 16-18** Session d'étude pour la formation d'une équipe d'animateurs de vie syndicale pour la région des Cantons de l'Est.  
**Endroit :** Drummondville.
- 23-25** Ecole d'action syndicale pour la région de la Mauricie.  
**Endroit :** St-Gabriel-de-Brandon.
- 24-25** Session d'étude pour les responsables du Service du budget familial.  
**Endroit :** Institut Coopératif Desjardins.
- 25-26** Journées d'étude pour les dirigeants et délégués de département des syndicats du transport.  
**Endroit :** Edifice de la CSN, Montréal.

## NOVEMBRE

- 2-26** Session du Collège du Travail, vouée à la formation économique, politique et syndicale des travailleurs.  
**Endroit :** Institut Coopératif Desjardins, Lévis.

soit bien personnelle et d'être les premiers serviteurs de leur cause, tout en faisant appel à l'expérience et au support précieux de leurs prédécesseurs.

Vous comprendrez pourquoi je crois utile d'insister sur la nécessité de l'effort créateur comme condition d'efficacité, de satisfaction et de succès.

C'est qu'à cette période de l'histoire où la technique fait des merveilles et nous éblouit, on peut avoir facilement l'impression qu'en toutes choses il suffit de glisser la monnaie dans la machine pour obtenir automatiquement satisfaction. Cette opération peut être suffisante pour se procurer un coke, un gâteau ou un café; mais elle ne peut pas créer et développer des sociétés d'hommes poursuivant ensemble un commun destin.

C'est pourquoi, ceux qui entrent à la CSN doivent viser plus loin et plus haut qu'une simple coopérative de services. Si la CSN n'avait visé simplement qu'à offrir d'excellents services à ses membres, elle se serait vite refermée sur elle-même et n'aurait pu offrir à de nouveaux groupes dans le besoin l'aide qu'ils attendent d'elle.

La CSN s'est efforcée de demeurer un véritable mouvement. Elle a cherché loyalement à favoriser la participation des travailleurs aux décisions qui les concernent.

En faisant l'éducation de ses membres, en respectant la légitime autonomie de ses corps affiliés, elle a mis les travailleurs en situation de prendre des initiatives, d'assumer des responsabilités et de s'exprimer. Son dynamisme attirant est le résultat de ce respect à l'égard du travailleur.

### Nécessité d'une pensée

Ce qui a contribué aussi à donner à la CSN son efficacité et son dynamisme, c'est son idéologie. Sa pensée lui a permis de se fixer des objectifs immédiats en les situant dans des perspectives plus larges de réaménagement de toute la société. La CSN a une conscience et une âme faites d'un ensemble de valeurs auxquelles elle croit et qu'elle entend voir reconnues et respectées.

Une idéologie, des principes de base peuvent sembler à certains lointains, abstraits et sans portée pratique.

C'est vrai si on se contente de les rappeler sans se préoccuper de les traduire dans la réalité.

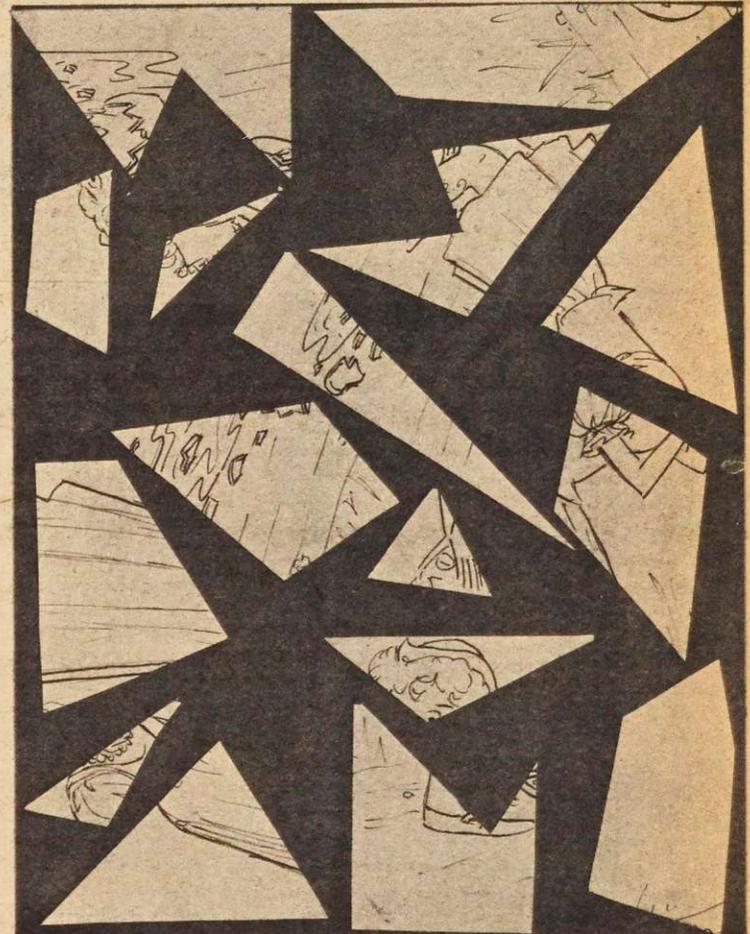
Pourtant ces principes, les idées, les valeurs conduisent à des réalisations pratiques: ils changent d'abord la mentalité de l'homme, modifient son comportement et le poussent à transformer son milieu. Les hommes construisent un monde à leur image, c'est-à-dire à l'image de leurs idées, qu'elles soient vraies ou fausses, bonnes ou mauvaises.

On a senti constamment à l'intérieur de la CSN, les effets bienfaisants de l'idéologie chrétienne qu'elle a faite sienne. Cette orientation a suscité des initiatives et engendré des attitudes et des comportements qui inspirent confiance aux travailleurs et assurent un prestige et un dynamisme constants.

Tout en établissant des principes de base qui la guident et l'orientent dans son action, elle est aussi une invitation pour la CSN à un renouvellement continu dans la poursuite de ses objectifs.

A cause de leur caractère universel, les valeurs authentiques ont le pouvoir d'unir les hommes en leur permettant de franchir la barrière des intérêts divergents. Pour les hommes qui communient aux valeurs de la fraternité humaine, il n'est plus uniquement question du "mien" et du "tien" mais du "notre". Quels que soient les particularismes qui les distinguent, les hommes qui croient sincèrement à la dignité et à l'égalité fondamentale de tous les êtres humains peuvent mieux travailler à l'édification d'un monde plus humain.

# CONCOURS



**JEU NO 1 — JUSQU'A 8 ANS** Nous félicitons Lise Croteau (7 ans), 1142, rue Ste-Pauline, Drummondville-Sud, pour avoir su reconstituer et nommer la fable: Le renard et la cigogne. Elle recevra la récompense promise. **Ce mois-ci!** Il s'agit de recoller les morceaux de la fable et de la nommer. Le gagnant recevra des livres d'enfants pour une valeur de \$10, offerts par le journal "Le Travail".

**JEU NO 2 — 8 A 12 ANS** Denise Lessard (12 ans), 141, rue Royal, Cowansville, s'est méritée notre prix pour son joli dessin que nous reproduisons ci-dessous. **Ce mois-ci:** Octobre débute dans une nature multicolore et nous remet en mémoire un événement cher aux enfants: l'Halloween. Pour être dans le ton, faites-nous parvenir un dessin se rapportant à cette fête enfantine. Qui sera l'heureux gagnant? Le journal "Le Travail" accordera une valeur de \$10 en matériel d'artistes au plus méritant.



CONCOURS 4364, RUE ST-DENIS, MONTRÉAL — OCTOBRE 1964

JEU No 1

JEU No 2

Nom .....	Nom .....
Prénom .....	Prénom .....
Adresse .....	Adresse .....
Age .....	Age .....



● Mme Jacqueline Dubuc, qui dirigeait les travaux du secrétariat du 41e congrès de la CSN, reçoit ici un présent en guise de témoignage d'appréciation de la part de celles qui composaient une équipe d'une efficacité extraordinaire. De gauche à droite: Janine Goulet, Eliette Duguay, Yvonne Bérubé, Louise Tanguay et Jeannette Lacasse. Sans elles, le congrès n'aurait pu être ce qu'il a été.

## LES CONDITIONS

— Suite de la page 9

eux ce qui fait leur force, leur efficacité et leur dynamisme.

### Engagement des travailleurs

Sans doute la CSN s'est donné d'excellents services qui contribuent pour beaucoup à la rendre efficace. Elle s'est donné la peine de former des travailleurs et d'inviter des hommes compétents pour bien servir ses corps affiliés.

Mais ce n'est pas seulement dans la qualité de ses services que réside son efficacité.

Cette dernière tient pour une large part dans le fait que les travailleurs eux-mêmes ont été les artisans de leurs propres moyens d'action. Dans un effort soutenu, ils ont élaboré et adapté à leur condition des moyens de protection et de promotion; ils ont mis au point des techniques appropriées et ils ont réclamé et provoqué une législation reconnaissant leurs droits et favorisant leur action.

Les ouvriers des corps de métier ont donné naissance à la loi de la convention collective et ont élaboré les décrets tandis que les travailleurs d'usine sont les principaux auteurs de la loi des relations du travail.

C'est peut-être dans une large mesure pour avoir ignoré cette condition d'efficacité que les collets blancs sont longtemps restés à l'écart du syndicalisme et hésitent encore parfois à le rejoindre pour se protéger et promouvoir leurs intérêts collectifs. Ils oublient que le syndicalisme leur offre une multiplicité de moyens d'action et que la convention collective négociée par les travailleurs d'usine n'est pas toujours exactement ce qui leur convient.

C'est pourquoi de nouvelles catégories de travailleurs, qui éprouvent le besoin de se protéger et de promouvoir collectivement leurs intérêts par le syndicalisme, doivent être prêts à faire preuve d'autant d'initiative, d'imagination et d'esprit créateur que les travailleurs qui se sont organisés avant eux. Ils doivent accepter de fournir une contribution qui

# THE SEVEN DAYS OF THE CONVENTION

— *As if you were there!*

## Sunday, September 13

QUEBEC, Sunday, September 13. It is 2.30 in the afternoon. The weather is splendid. The sun penetrates freely through the huge windows and throws a hard light on the some 800 delegates, official and fraternal, who are meeting in the wonderful gymnasium of the Patro Roc-Amadour.

There is great activity.

One can identify in the crowd some of the movements' "pillars" who have not missed one convention since 15 or 20 years. A lot of new faces however, as evidence of the extraordinary expansion of the CNTU in the course of the last two years.

The gymnasium, the roof of which has been completed in a hurry to house the 41st convention of the CNTU, is a true picture of our organization: a working field humming with activity, a too large hall where there is still plenty of room for all those who will join us.

It is a welcome rest from the great ball rooms, with heavy decorations, in the hotels where conventions are usually taking place.

All the eyes turn suddenly towards the stage, against a gay background decorated with the CNTU's colours.

Brother president general Jean Marchand walks in. He is accompanied by all the members of the executive, as well as a large group of guests representing various public bodies.

Everyone takes his seat on the stand under the bright television spotlights.

Two strokes of the maul.

The 41st general convention of the CNTU is officially open. The first item on the agenda; the report of the president

general. Brother Marchand will not read at full length the impressive document, which all the delegates have found in the portfolio handed to them at the time of registration; but he gives only the great lines of his fifty-page report.

The report features three main subjects: the work of women, inter-union fights and economic planning (we shall deal at greater length with them in this same issue).

In closing, the president general, after pointing to the unusual expansion of the movement, invited the delegates to devote great attention to the orientations which will be proposed to them during the convention.

## Monday, September 14

IT IS the beginning of a hard day for the delegates... Their endurance will be severely tried while speakers will take the stand in succession to report on the activities of the movement, the positions taken, and on its regional offices and its various services.

But this is necessary since each one must give an account of his mandate, and the delegates have the right to be informed on the subjects that will be debated during the convention.

The credentials committee puts forward its first report: 730 delegates have registered, including 652 official delegates. It is one of the largest conventions held by the movement.

This obviously shows the considerable increase in the movement's membership since two years, as will be explained by brother secretary general Marcel Pepin who will immediately take the stand to present the

report of the confederal bureau.

Since the last convention in 1962, the membership of the CNTU has increased by 24%, to reach a total of 141,168 members.

Summarizing the main points of his report (which covers nearly 150 pages, and of which we have published large excerpts in our last issue), brother Pepin first points to the unusual ascent of trade-unionism among civil servants, as well as the advent of middle management trade-unionism (syndicalisme de cadres) which has been developing considerably during the last few months.

Marcel Pepin then reviews some of the internal administration problems, more particularly the setting up of regional offices. He then tackles various problems brought about by the labour legislation, submits a detailed criticism of the new bill 54 and shoots a few darts in the direction of the Quebec Labour Relations Board, whose proverbial delays will be later strongly denounced by the convention.

Fernand Jolicoeur, director of the Education service, follows him on the stand. His report underlines the tremendous activity in the field of labour education during the last 24 months, and puts forward a plan for structural reforms in that service, as well as a programme of activity designed to meet the increasing needs of the movement.

When the session was resumed at 2.00 p.m., and before continuing the reports, a resolution was put before the convention to amend the procedure for the election of executive members.

It was suggested that the names of all candidates to the various posts be known as early as Thursday evening so that the delegates may have enough time to make their choice.

## Tuesday, September 15

THERE was an evening, and then there was a morning... and then it was the third day, and discussion could at last start for good.

It was the day of the "commissions".

It must be explained that all reports submitted to the convention are first studied by "committees" which are effecting a first clearing in order to facilitate the work of the "commissions" whose recommendations will afterwards be presented to the convention for final adoption.

Thus procedure lovers will learn with delight that we finally end up, at a convention, by studying the recommendations in the report of the commission which sat on the report of the committee which had studied the report of the president general... and the same goes for all others! And the surprising thing about it is that we don't get lost...

Now on that morning, the delegates were divided in three commissions. The first one, headed by brother Adrien Plourde, is sitting in the main hall of the CNTU building, on Charest boulevard, and studies the report of the president general.

The second commission occupies the convention hall and discusses in detail the report of the confederal bureau and that of the Education service. Brother Jean-Robert Gauthier leads the debates.

In another room of the Patro Roc-Amadour, the third commission is studying the report of the treasurer as well as that of the "fonds de défense professionnelle" which has been set

up to assist members affected by labour conflicts.

A day with nothing special to note...

In commission No. 1, a very interesting exchange is taking place on the subject of the work of women.

During the evening the secretaries are completing their reports while the very efficient staff of the technical secretariat prepares the documents which will be distributed the following day.

Wednesday,  
September 16

FIRST delay in the works of the convention. Commissions 2 and 3 were not able to complete their works on time. It is decided that the plenary session will be postponed until 2.00 in the afternoon.

But the delegates seem absent minded.

Hushed conversations are taking place in the corridors. Small groups are forming even in the rooms where the commissions are sitting. At coffee time, in the mid-morning, it has become obvious that a front page news in a morning paper has irritated the delegates.

It concerns a statement in which Claude Jodoin, president of the Canadian Labour Congress, is accusing the CNTU of exercising racial and religious discrimination and practising cheap trade-unionism.

The false and malicious character of such a public declaration is obvious to all. A retort from the president general of the CNTU is announced for the beginning of the afternoon.

P.M. Numerous members of the written and spoken press, who are no doubt expecting some spectacular development, are crowding the newsmen's stand.

Even before the president of the CNTU has started to address the delegates, one of them stands up on a question of privilege. He speaks English (while his words are simultaneously translated for the benefit of the French-speaking delegates). He works in a Montreal hospital and is from German descent. He wants to denounce strongly the statement of Jodoin which he calls "a pure lie".

Putting forward his personal experience, he testifies that he has never, since he joined the CNTU, been subjected to any kind of discrimination.

A Greek follows him at the mike, then a Polish, and then an Italian. One would think we are at the United Nations. The message is always the same: it is with the CNTU that we have learned what real freedom was for a worker, whatever is origin, language or religion may be.

Others will denounce the allegations of the CLC president accusing the CNTU of practising cheap trade-unionism. This again is a gross lie, as will easily prove a serious examination of our collective agreement.

Then Jean Marchand comes to the stand and makes the statement of which we are giving wide extracts in another page.

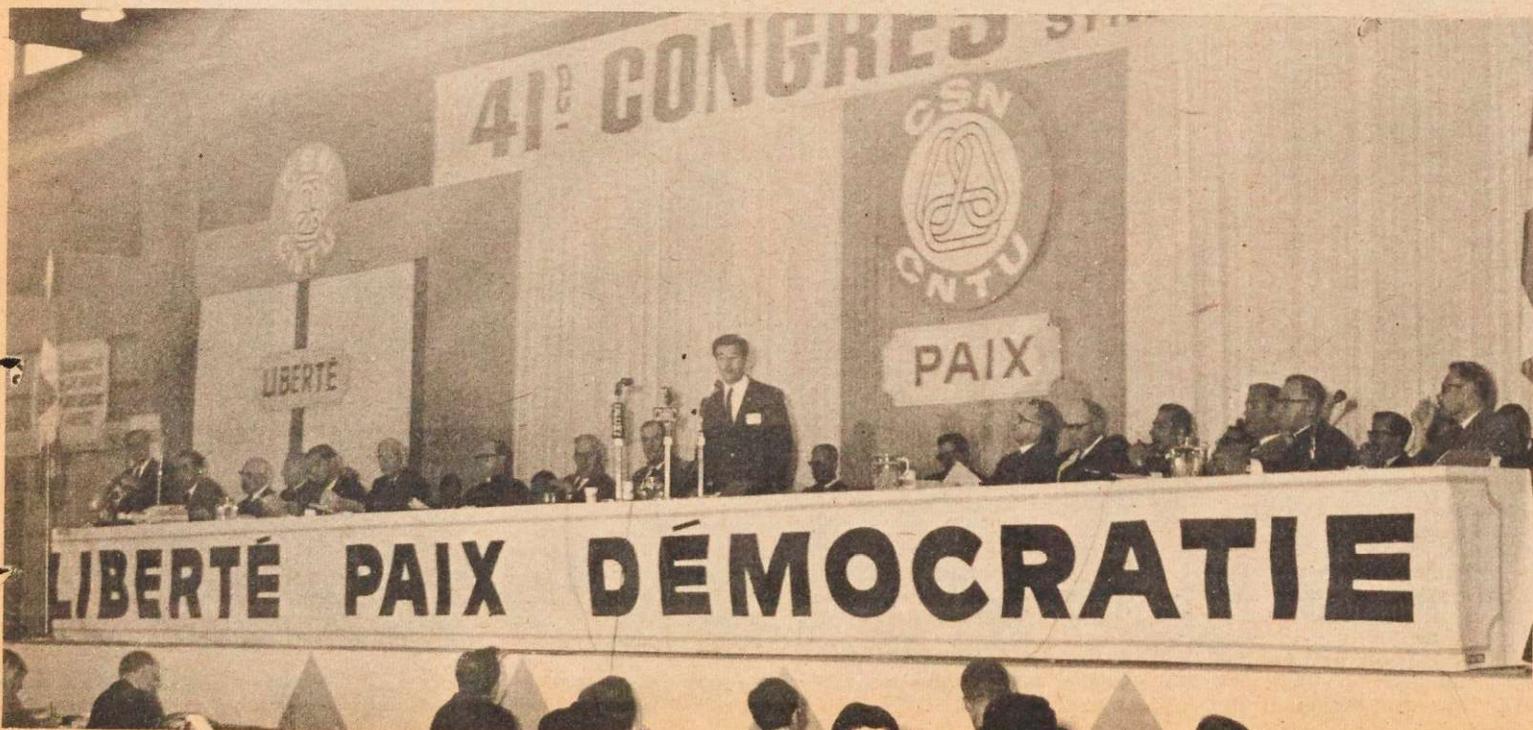
The statement of Claude Jodoin, he said, tends to separate the workers of Quebec from other Canadian workers. It is a definitely "separatist" statement.

The CNTU is a Canadian movement and will remain so as long as the Canadian political situation will not change.

A good part of the afternoon is already gone... but not in vain since it will have been the occasion for an extraordinary show of solidarity, and will have permitted the movement to take conscience once more of its unity of action in the service of the workers.

The works of the convention are resumed.

It is getting late. The convention shows some delay. The delegates resolve to sit during the evening. They will deal with the report of commission No. 1 on the work of women and the labour movement's unity.



# To avoid a return to the "great darkness"

**THE Confederation of National Trade Unions has engaged the whole of its forces and resources in the LA PRESSE conflict in order to avoid a return to what the secretary general of the CNTU, Mr. Marcel Pepin, has called the "great darkness".**

The some 1,000 delegates to the 41st convention of the CNTU have also commissioned president Jean Marchand and Marcel Pepin "or any person whom they will appoint" to undertake, in cooperation with the representatives of the syndicates involved, "any steps or negotiations which they will deem useful" for a quick settlement of the conflict.

The LA PRESSE strike, which was started on June 3 by local 145 of the "Union typographique Jacques-Cartier", besides depriving French-Canadians of their most important information paper, affects 1,200 employees, including 600 members of the CNTU.

On the day before it closed, the convention was made aware of the seriousness of the situation at LA PRESSE when the president of the "Syndicat des journalistes de Montréal", Manuel Maître, got up on a question of privilege not long before the adjournment for dinner.

He informed the delegates of the resolution which had been unanimously adopted, the previous day, at an extraordinary meeting of the LA PRESSE section of the syndicate, and supported by the two other CNTU syndicates affected by the strike: the syndicate of office employees, and that of newspaper trades including pressmen, block-makers and truckmen.

Brother Manuel Maître spoke solemnly, standing on the grand stage, and surrounded by the presidents of the LA PRESSE sections of the three CNTU syndicates affected by the strike, sister Claire Dutrisac (journalists), and brothers Georges Brodeur (office employees) and Jean-Paul Del-



Marcel Pepin, Claire Dutrisac and Manuel Maître

fosse (newspaper trades), as well as the principal leaders of the Confederation. President Jean Marchand, urgently admitted to the hospital, was unfortunately missing.

The president of the "Syndicat des journalistes de Montréal" recalled that only the printers are on strike at LA PRESSE, after having decided on a work stoppage in spite of recommendations to the contrary from the other syndicates grouping the employees of the newspaper.

Reading the preamble to the resolution of the journalists, he added that LA PRESSE, instead of trying to settle the problems of the employees on strike, shifted the weight of the conflict on the journalists by insisting that negotiations be carried on with them at once and given priority.

While the delegates are pondering over these words, posters are being waved in the hall: "We want free information", "War of attrition", "LA PRESSE must remain independent".

Manuel Maître pursues: "Whereas the management of LA PRESSE is becoming an accessory to an anti-trade-

unionist movement which, faced with the increasing power of the organized labour world, is aiming at restraining and even pushing backwards the expansion of the labour movement through a reactionary policy; that if such tactics on the part of the employer were successful, they could have dangerous repercussions on employer-worker relations in the province of Quebec; that by their very functions the journalists are, in the present conflict, in the forefront of the struggle for human and labour freedoms, being themselves wage-earners like all the other employees of LA PRESSE, and that the fight that they have been carrying for three and a half months is turning into a war of attrition".

Whereas, at last, the union negotiators have been faced with dilatory measures on the part of the employer, which have delayed the settlement, and they have, with no results, asked the printers and the employer to make all necessary endeavours in view of reaching an agreement, the journalists and other syndicates involved in the conflict propose that the president of

the CNTU ask the 41st convention for its full support in their struggle.

They also propose that the president and the secretary general of the CNTU undertake any steps they will deem useful in view of accelerating the settlement of the conflict to the satisfaction of all parties concerned.

In the absence of president Jean Marchand, who is in the hospital, secretary general Marcel Pepin then took the stand and suggested an amendment which was to be adopted unanimously: not only will the convention give its total support to the workers of the CNTU affected by the LA PRESSE strike, but the Confederation will put its full resources and forces in the fight.

"The conflict at LA PRESSE, said Mr. Pepin, is of the same order than the three main conflicts which have faced the CNTU since its foundation: those of Asbestos, Louiseville and the shipyards".

The mention of these tragic strikes brings back to the memory of several delegates some of the toughest periods of free and democratic trade-unionism in Quebec, while Mr. Pepin declares: "We have no need for a controlled press in Quebec".

Referring to "malicious persons" who claim that the Confederation is only giving weak support to the journalists, the secretary general recalled how the CNTU has already proved, in the above conflicts, that it could carry on the fight to the end.

"These claims are untrue, he said, for the direction of the movement is in complete agreement with the Syndicat des journalistes on the fundamental objectives."

Mr. Pepin added that the last few years have witnessed a strong revival in Quebec, and certain people are afraid of the soul searching which is taking place in the working classes. "The journalists, he pointed out, have to bear a heavy responsibility, since they must keep the public informed on the activities of governments and intermediate bodies."

most staff members at the service of the workers, Jean Marchand expresses the opinion that the workers must themselves remain masters of their own movement.

However he does not feel that this objective should be reached through a regulation such as the one being discussed, and he rather recommends a careful attitude on the part of staff members.

The next speaker is brother Georges Levard, president of the Confédération française des syndicats chrétiens who is attending the convention as the delegate of the Confédération internationale des syndicats chrétiens (CISC).

At the very beginning of his talk, brother Levard expressed how much he shared the indignation felt by the delegates before what he called the "calumnious allegations" of the president of the Canadian Labour Congress.

When Mr. Jodoin accuses the CNTU of practising racial and religious discrimination, he

said, he is attacking the Confédération internationale des syndicats chrétiens.

Now, that organization, to which the CNTU has been found worthy of belonging, is open to all men of good will who are prepared to abide by its declaration of principles.

Furthermore, the CISC is recruiting its members in all parts of the world. It has presently among its members catholics as protestants, buddhists, moslems, "animistes"...

Further on in his message, Georges Levard points out that there can be no real emancipation for the workers without the inspiration of a democratic ideal. Debates must be carried on to the end by people who are not afraid of words or confrontation.

The convention resumes the study of the commissions' reports. This will take the whole afternoon — with the exception of a short visit from the federal Minister of Labour, Mr. Allan McEachen, who speaks on the plans of his department in the

field of employment and unemployment.

## Friday, September 18

THE Jodoin affair is coming back on the convention floor. A stroke of luck brings us, just at the right moment, the most striking denial that we could have dreamed of to the statements of the CLC president.

On the previous day the employees of the Montreal Jewish Hospital, among which a large proportion of new Canadians from fifteen different nationalities, invited to choose between a local of the Building Service Employees International Union (Affiliated to the CLC) and a national syndicate affiliated to the CNTU, vote 90% in favour ... of the CNTU.

From the beginning of the session Marcel Pepin is in a po-

sition to announce the results of this union representation vote which could not come at a better time.

The convention gaily resumes its task. The discussion is now around the newspaper LE TRAVAIL.

There is suddenly a great animation among the meeting. Jean Marchand has escaped from the hospital just long enough to plead in favour of two measures which will be discussed during the day.

The president general stresses the importance of providing the central organization with the necessary financial means for the achievement of its programme. He then talks of the LA PRESSE conflict on which the delegates will also be called to express a decision.

The following item on the agenda is the address of the chaplain general — of which large excerpts are quoted elsewhere.

Around 11,00 a colourful demonstration is organized to draw the delegates' attention on the importance of the conflict (strike and lock-out) which has been paralyzing for three months the largest French daily in America.

Posters are being waved here and there, and finally grouped together before the stand, facing the delegates.

Manuel Maître, president of the Syndicat des journalistes de Montréal, reads a resolution adopted the previous day at a meeting of the three syndicates involved in the conflict.

One after the other the presidents of these three syndicates, Claire Dutrisac (journalists), Jean-Paul Delfosse (newspaper trades) and Georges Brodeur (office employees) express their views on the printers' strike which is depriving them of their means of support.

A resolution prepared by Marcel Pepin, and in favour of which he speaks vigorously is then adopted by the convention (more details in that same page.)

The rest of the day will be devoted to the study of estimates, as well as the means to be adopted in order to provide the movement with the funds required to reach its objectives. The last session will last until 10 o'clock in the evening.

## Saturday, September 19

THE convention is entering its last day. And there is still remains a lot to do.

The morning starts with the study of the "Fonds de défense professionnelle". Measures are being discussed to provide assistance to syndicate members affected by labour conflicts. It is estimated in fact that, taking one year with another, the CNTU must assist some 1,000 workers involved in more or less prolonged strikes or lock-outs.

Then come the elections. Brother Gérard Picard is appointed as election president. He steps on the stage and leads the nomination proceedings.

Another quick visit of Jean Marchand who wanted to greet the delegates once more before the closing of the convention.

The nomination of the three general leaders came as no surprise. Brothers Marchand, Pepin and Dion are re-elected unanimously.

For the vice-presidencies, the competition is tighter. All the "opponents" are serious candidates, which necessitates at times several ballots.

The session goes on until 2 o'clock in the afternoon before the final result is announced.

The agenda is not exhausted... but the delegates are a bit so. The meeting resolves to leave for the confederal bureau the discussion of the 80 resolutions which are still remaining.

The 41st general convention of the CNTU now belongs to history...

## Thursday, September 17

IT IS nine o'clock. The delegates have taken their seat to finish studying the recommendations of Commission No. 1 on economic planning.

One delegate gets up, once again on the famous "question of privilege" (the great pass-key of the procedure adopted for the convention of the CNTU). Charlemagne Girard (Kénogami) presents a resolution that would prevent staff members of CNTU from having access to certain executive posts in the movement.

The debate that follows provides the president general with an opportunity to specify the role of staff members in a labour organization.

While acknowledging the remarkable devotion shown by

by  
Jean Marchand



**F**OLLOWING recent frictions between the CNTU and certain unions affiliated to the CLC and the QFL, the question of unity within the labour movement has been brought up by public opinion.

The opponents of trade-unionism are of course happy with this situation which, on the other hand, is deeply regretted by its supporters.

In order to better understand these conflicts it is necessary to consider the legal and philosophical aspects of the problem.

Too many people attach absolute value to unity within the labour movement and to inter-union peaceful relations. If petty, meaningless and unethical fights are to be regretted, one should not be unduly alarmed at the inevitable clashes brought about by different conceptions of trade-unionism, its role and its objectives.

There is no better explanation for these so-called brother-slaying conflicts than the very freedom of individuals and communities to develop according to their own character.

The North-American labour traditions, and our legal context, must be taken into account while studying the problem of unity in the Canadian labour movement.

Since the Wagner Act was adopted in the United States, legal recognition of the unions, at the enterprise level, leads to the monopoly of union representation. In other words, the union with a majority of members becomes the sole spokesman for the workers of the whole negotiation unit. Our Canadian labour legislation has retained this conception which was, in fact, already well integrated in to our traditions.

It is not our purpose here to question the merits of that system which has led to the various formulas of union security we know, and which have greatly contributed to the stabilization of the labour movement. We must however admit that it does set a limitation to labour freedom. Minority groups cannot survive under these conditions. In spite of the special status which they were granted by the Province of Quebec, none of them has been able to last.

This restriction to labour freedom can easily be justified by reasons of efficiency and stability. It even constitutes a protection against anti-trade-unionism on the part of an employer. But the workers should have an opportunity to question, at pre-set periods, the mandate of the recognized union.

We know that in medium and large enterprise, it is not easy for an isolated group of workers to exercise that right, unless they can be provided with the assistance of a central organization which will put at their disposal the necessary funds, organizers and technical advisers for the operation.

Organic unity in the labour movement, reinforced by non-aggression agreements may very well provide certain union jurisdictions with undue and excessive protection in assuring the recognized union a security which may lead to neglect its obligations and duties towards its members.

Recent cases which have occurred in the Montreal area are evidence that there is more to our argument than a theoretical fear. Certain trade-unionists from the CLC have agreed that the groups we

## Workers should be free to question the mandate of unions who have neglected their duties

have in mind had not been well looked after by their union, but because of the non-aggression agreements the other organizations of the CLC could not interfere. If the CNTU had been a party to such agreements, the workers would have had to bear their lot.

We should not dismiss the idea of a system and of structures that would enable us to settle, in such circumstances, the workers grievances. But if one knows the constitution of the North-American labour movement, with its federative autonomies, the influence of its officers and staff members and the controls being exercised at various levels, the effectiveness of these solutions may be doubtful. They are, however, theoretically possible, and no doubt would we endeavour to perfect them were it not for other serious reasons which make us fearful of the paralyzing effects of monolithic trade-unionism.

If the sole function of trade-unionism was to negotiate collective labour agreements, the unity formula would offer great advantages, provided the means are found to protect union members against inertia, corruption, inefficiency or oligarchy.

But the prospects of trade-unionism are of a much wider scope. Modern trade-unionism aims at protecting the workers not only in the factory or at the office, but wherever their interests are at stake. Thus it is concerned with legislation, education, economic orientation, social security and even political problems. In the pursuit of its objectives, it will inevitably refer to an ideology or a set of ideologies, and express its own conception of the enterprise, the State, social security, economic activity and mankind. From the moment it turns to these questions, it enters a world of diversity where opinions, convictions, beliefs are extremely at variance. Trying to crush these tendencies under artificially unified structures, on the pretence that more power and efficiency would be obtained, can only result in impoverished ideologies, social paralysis and a decline in the vitality of the labour movement.

It therefore appears to us that organic unity in trade-unionism can only be possible and desirable if the organizations which are to achieve that end enjoy wide freedom and may use their influence to promote their views not only

within, but also outside the labour movement.

These requirements were taken into account in the plan for affiliation which we had submitted to the CLC, but we know what happened.

Organic unity in the labour movement is not an end in itself, it is even a solution that may be unwise in many circumstances. The Canadian Labour Congress has itself shown that this objective has an absolute value, since unions were expelled from that organization because of differences in their ideologies. Unity must therefore not be achieved at any price.

If organic unity is not as important as it is believed in certain labour circles, the same does not apply to unity of action. In the face of the common objectives to be reached, it is the duty of central organizations to get together and forget their quarrels or ideological differences. The CNTU has a clear conscience in that connection. The same could unfortunately not be said of the CLC and the Quebec Federation of Labour which used the slightest disputes as an excuse to refuse collective action.

## A solution: a code of ethics?

**N**ON-AGGRESSION agreements do not constitute, in our mind, a satisfactory solution to inter-union disputes.

The result of some of these agreements is often to provide undeserved protection to certain syndicates or trade-unionists who have neglected their duties towards the workers.

The right for the members of a syndicate to withdraw its mandate constitutes a valuable weapon in their hands. They should not be deprived of that recourse, unless they are provided with an effective means of correcting the situations they are complaining about. And even then they should be completely free to join another organization for reasons of ideology or mere general policy.

The solution to inter-union disputes lies in the acceptance by all concerned of a code of ethics which would gradually influence the conscience and the sense of responsibility of individuals and groups.

There is no doubt that the manner in which some membership campaigns are carried out leads to the depreciation, in the eye of the workers and the general public, of trade-unionism as such. On the other hand, all the disputes do not necessarily aim at promoting the interests of the workers.

We have already approached the CLC with the suggestion of a labour code of ethics which could be supervised by a joint committee.

This committee would have no ruling power, but it could bring the re-

sults of its enquiries before the competent labour authorities and the latter would, according to their best judgment, contact their staff members of affiliated organizations in order to correct the abuses. This is a democratic procedure, and we should not under-estimate its effectiveness.

If a group of workers expresses the wish to be represented by another syndicate, central organizations should set up a procedure to have this checked and have the transfer effected without the necessity for bitter and costly disputes.

Briefly, this is a new field to be explored, provided that agreement can be reached on the basic principles, and the freedom of the workers respected.